

PORTRAIT FORESTIER DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

Document d'information
sur la gestion de la forêt publique

Préparé par le ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs
Direction régionale de la Capitale-Nationale,
de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie

Pour l'usage de la
Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante
chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État

MAI 2004

Note : Document d'information sur la gestion publique préparé par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, pour l'usage de la Commission d'étude scientifique, technique, publique et indépendante, chargée d'examiner la gestion des forêts du domaine de l'État.

Toute reproduction des textes devrait faire mention de la source.

2004-3520

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	III
LISTE DES CARTES	IV
LISTE DES FIGURES	V
LISTE DES TABLEAUX	VI
MISE EN CONTEXTE	1
1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE	2
1.1 LE TERRITOIRE.....	2
1.1.1 <i>Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques</i>	2
1.1.2 <i>Régime de propriété</i>	3
1.1.3 <i>Superficie selon la nature du territoire</i>	4
1.2 SUR LE PLAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	5
1.2.1 <i>Affectation</i>	5
1.2.2 <i>Participation accrue des autres utilisateurs du milieu</i>	6
1.2.3 <i>Communauté autochtone</i>	7
1.2.4 <i>Territoires qui bénéficient d'un statut particulier, écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et aires protégées</i>	7
1.3 SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE.....	10
1.3.1 <i>Présence de l'industrie forestière</i>	10
1.3.2 <i>Redevances perçues et réinvesties</i>	13
1.3.3 <i>Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier</i>	15
2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	17
2.1 LE PROFIL FORESTIER ACTUEL.....	17
2.1.1 <i>Répartition du couvert forestier</i>	17
2.1.2 <i>Superficie selon les classes d'âge</i>	19
2.1.3 <i>Répartition du volume par essence</i>	20
2.1.4 <i>Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles</i>	20
2.1.4.1 <i>Insectes et maladies</i>	20
2.1.4.2 <i>Feu</i>	21
2.2 L'ÉVOLUTION DU COUVERT FORESTIER.....	22
2.2.1 <i>Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement</i>	22
2.2.2 <i>Répartition de la superficie selon les stades de développement</i>	24
2.2.3 <i>Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts</i>	25
2.2.4 <i>Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement</i>	27
2.2.5 <i>Superficies affectées par des perturbations naturelles</i>	29
2.2.6 <i>Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses</i>	31
3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT	33
3.1 LE TERRITOIRE DE GESTION FORESTIÈRE.....	33
3.2 L'ÉVOLUTION DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE, DES ATTRIBUTIONS ET DE LA RÉCOLTE.....	36
3.3 LES TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS.....	41

3.4	LES MOUVEMENTS INTERRÉGIONAUX DES BOIS RONDS RÉCOLTÉS DANS LES FORÊTS PUBLIQUES SOUS AMÉNAGEMENT	42
4.	LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES	45
4.1	LES GRANDS ENJEUX RÉGIONAUX	45
4.2	LE PLAN GÉNÉRAL D'AMÉNAGEMENT FORESTIER.....	48
4.2.1	<i>Applications des PGAF en vigueur</i>	48
4.2.2	<i>Réalisation des prochains PGAF</i>	49
4.2.3	<i>Points forts</i>	49
4.2.4	<i>Principaux problèmes</i>	49
4.3	LE PLAN ANNUEL D'INTERVENTION.....	50
4.3.1	<i>Points forts</i>	50
4.3.2	<i>Principaux problèmes et mesures correctrices</i>	51
4.4	LE RAPPORT ANNUEL D'INTERVENTION.....	51
4.5	LE SUIVI ET LE CONTRÔLE DES INTERVENTIONS	52
4.5.1	<i>Suivi et contrôle des interventions de l'année courante</i>	52
4.5.1.1	Mesurage des bois récoltés et facturation des droits	54
4.5.1.2	Traitements sylvicoles.....	56
4.5.1.3	Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI)	57
4.5.2	<i>Suivi et contrôle des interventions des années antérieures</i>	58
4.5.3	<i>Irrégularités et infractions</i>	59
4.5.4	<i>Points forts</i>	61
4.5.5	<i>Principaux problèmes et mesures correctrices</i>	61
5.	DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	61
5.1	LE RÔLE DE LA FORÊT PRIVÉE	61
6.	ANNEXES	62
6.1	CARTES.....	62

Liste des acronymes

CAAF	Contrat d’approvisionnement et d’aménagement forestier
CGT	Convention de gestion territoriale
CtAF	Contrat d’aménagement forestier
CvAF	Convention d’aménagement forestier
EFE	Écosystèmes forestiers exceptionnels
GIR	Gestion intégré des ressources du milieu forestier
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNFP	Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
OGC	Organismes de gestion en commun
PAIR	Plan d’aménagement intégré des ressources
PGAF	Plan général d’aménagement forestier
TBE	Tordeuse des bourgeons de l’épinette
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
ZEC	Zone d’exploitation contrôlée

Liste des cartes

1. Région R-03 GQ (administrée) vs Région R-03 MRNFP (gérée)
2. Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques
3. Régimes de propriété
4. Les municipalités régionales de comté
5. Affectations des terres du domaine public
6. R-03 GQ et aires communes
7. Territoire de gestion (actuel)
8. Territoire de gestion (UAF à venir)

Liste des figures

Figure 1	Domaines bioclimatiques	2
Figure 2	Répartition du territoire selon le régime de propriété	3
Figure 3	Usines de transformation primaire	10
Figure 4	Répartition des usines de sciage de première transformation par classe de consommation autorisée	11
Figure 5	Superficie selon les types de couverts (%)	17
Figure 6	Volume selon les types de couverts	18
Figure 7	Répartition de la superficie selon les classes d'âge (km²)	19
Figure 8	Volume selon les essences (Mm³)	20
Figure 9	Superficies affectées par le feu (ha)	21
Figure 10	Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement	23
Figure 11	Répartition de la superficie selon les stades de développement	24
Figure 12	Répartition de la superficie selon les classes de densité et les	26
Figure 13	Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement	27
Figure 14	Superficies affectées par des perturbations naturelles	29
Figure 15	Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses	31
Figure 16	Région 03 – Mouvements des bois ronds récoltés sur forêts publiques	44
Figure 17	Volume récolté (m³), région de la Capitale-Nationale (03)	55
Figure 18	Droits de coupe (\$), région de la Capitale-Nationale (03)	55
Figure 19	Chefs d'accusation (1995 à 2000)	60
Figure 20	Amendes (1995 à 2000)	60

Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u>	<u>Superficie selon la nature du territoire</u>	4
<u>Tableau 2</u>	<u>Liste des MRC – Région de la Capitale-Nationale (03)</u>	5
<u>Tableau 3</u>	<u>Consultations publiques – Région 03</u>	6
<u>Tableau 4</u>	<u>Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier</u>	8
<u>Tableau 5</u>	<u>Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) – Forêts publique et privée</u>	9
<u>Tableau 6</u>	<u>Le secteur forestier dans l'économie de la région de la Capitale-Nationale</u> 12	
<u>Tableau 7</u>	<u>Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits (2002-2003)</u>	13
<u>Tableau 8</u>	<u>Tableau comparatif – Dollars investis par million de mètres cubes de bois récoltés (forêts publique et privée) 2002-2003</u>	14
<u>Tableau 9</u>	<u>Autres permis – Volumes annuels moyens sur quatre ans (1998-2002)</u>	16
<u>Tableau 10</u>	<u>Volumes attribués aux bénéficiaires de CAAF de la région de la Capitale-Nationale (03) par groupe d'essences</u>	33
<u>Tableau 11</u>	<u>Convention de gestion territoriale en vigueur ou en préparation (8 décembre 2003)/Région 03 – Capitale-Nationale</u>	34
<u>Tableau 12</u>	<u>Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale (03) – SEPM</u>	37
<u>Tableau 13</u>	<u>Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale – Autre résineux</u>	38
<u>Tableau 14</u>	<u>Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale – Peupliers</u>	39
<u>Tableau 15</u>	<u>Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale – Feuillus durs</u>	40
<u>Tableau 16</u>	<u>Travaux sylvicoles réalisés par rapport à l'objectif défini au PGAF (ha)</u>	41
<u>Tableau 17</u>	<u>Destination des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de la région de la Capitale-Nationale (1998-2002)</u>	43
<u>Tableau 18</u>	<u>Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement et transformés par les usines de la région de la Capitale-Nationale (1998-2002)</u>	43
<u>Tableau 19</u>	<u>Volumes affectés par les opérations de récolte (m³)</u>	53
<u>Tableau 20</u>	<u>Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003</u>	56
<u>Tableau 21</u>	<u>Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures</u>	58

MISE EN CONTEXTE

Le territoire de la région administrative gouvernementale de la Capitale-Nationale et celui de la région gérée par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) sont passablement différents, comme l'illustre la carte 1.

On constate que le territoire géré déborde dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean au nord-est tandis que l'inverse se produit au nord. De plus, une petite partie du territoire au nord-ouest de la région est gérée par la région de la Mauricie – Centre-du-Québec.

Pour les fins du présent document, les données du chapitre 1 sont fournies sur la base de la région administrative gouvernementale et les années de référence sont de 1998 à 2002, en dehors de rares exceptions.

Les autres chapitres présentent les données selon le territoire de gestion forestière, incluant les ententes de gestion entre les différentes directions régionales du MRNFP.

1. LE PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

1.1 Le territoire

1.1.1 Sous-zones de végétation et domaines bioclimatiques

Du point de vue écologique, la région couvre quatre domaines bioclimatiques répartis dans trois sous-zones de végétation (voir carte 2).

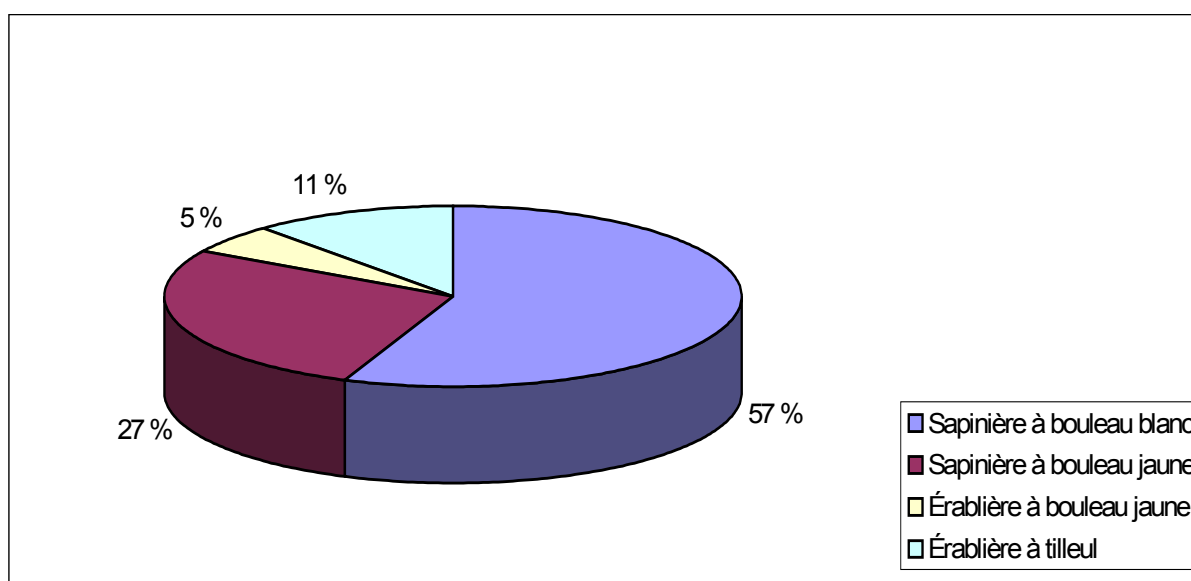


Figure 1 Domaines bioclimatiques

Source : Données du système d'informations écoforestières (SIEF), janvier 2004

Les domaines de la sapinière à bouleau blanc et de la sapinière à bouleau jaune, situés respectivement dans les sous-zones de végétation de la forêt boréale continue et de la forêt mélangée, couvrent ensemble 84 % du territoire de la région.

Le reste du territoire appartient à la sous-zone de la forêt décidue et regroupe les domaines de l'érablière à bouleau jaune (5 %) et de l'érablière à tilleul (11 %).

1.1.2 Régime de propriété

La région administrative de la Capitale-Nationale couvre une superficie totale de 19 798 km² (voir figure 2).

Le territoire public québécois représente 63 % de ce territoire, soit 12 472 km².

Le reste du territoire se répartit entre les petites (4 393 km²) et les grandes propriétés privées (2 323 km²), comme l'illustre la carte 3.

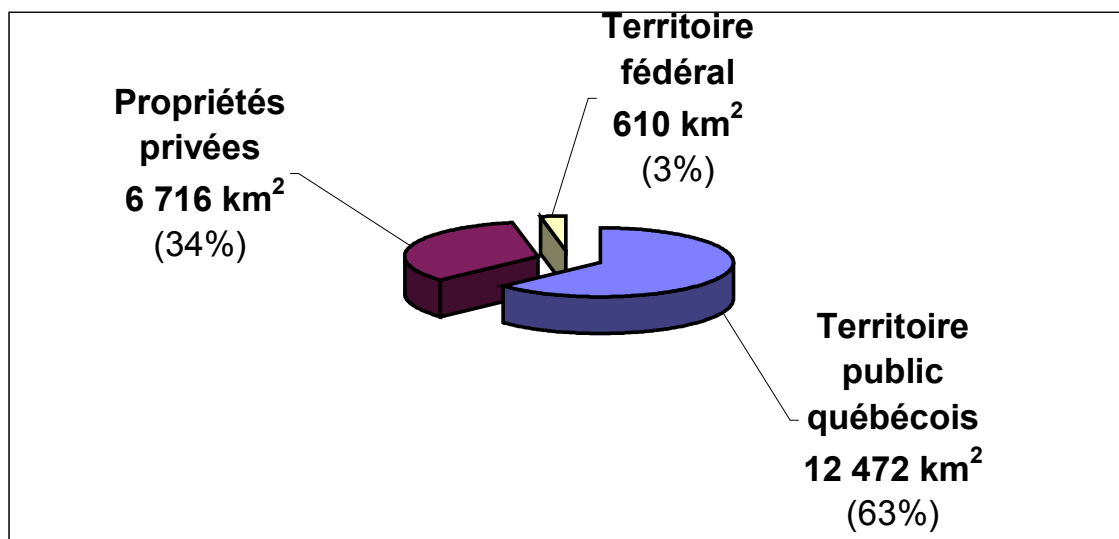


Figure 2 Répartition du territoire selon le régime de propriété

Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

1.1.3 Superficie selon la nature du territoire

Le territoire de la région est couvert à 87 % par les terrains forestiers, dont la très grande majorité sont productifs et accessibles.

Les terrains forestiers productifs accessibles couvrent une superficie de 15 657 km² et sont situés pour 68 % d'entre eux en territoire public de juridiction provinciale (10 671 km²).

Tableau 1 Superficie selon la nature du territoire^{1, 2, 3}

	km ²	%
Eau	1 164	6 %
Terrains non forestiers	1 480	7 %
Terrains forestiers	17 154	87 %
• Terrains forestiers improductifs	(537)	(3 %)
• Terrains forestiers productifs	(16 617)	(84 %)
▪ accessibles (15 657 km ²)		
▪ inaccessibles (960 km ²)		
Total³	19 798	100 %

Superficie totale = 19 798 km²

¹ La synthèse présentée dans ce chapitre ne porte que sur la zone d'inventaire intensif.

² Mise à jour d'août 2003.

³ L'arrondissement des données peut entraîner des erreurs négligeables.

Source : Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

1.2 Sur le plan social et environnemental

1.2.1 Affectation

La région de la Capitale-Nationale compte une population de 646 800 personnes répartie dans 65 municipalités (voir tableau 2).

Ce territoire est subdivisé en six municipalités régionales de comté (MRC) auxquelles s'ajoute la nouvelle grande ville de Québec (voir carte 4).

Tableau 2 Liste des MRC – Région de la Capitale-Nationale (03)

MRC	Nombre de municipalités	Population
Charlevoix-Est	9	16 851
Charlevoix	7	13 485
L'Île-d'Orléans	6	7 091
La Côte-de-Beaupré	11	22 103
La Jacques-Cartier	10	27 012
Portneuf	21	46 376
Québec	1	513 882
Total	65	646 800

Sources : Répertoire des municipalités du Québec
Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, décembre 2003

1.2.2 Participation accrue des autres utilisateurs du milieu

La loi modifiant la Loi sur les forêts, adoptée le 22 mai 2001, prévoit que la population doit être consultée sur les orientations de gestion et de mise en valeur du milieu forestier.

À cet égard, une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier a été adoptée en décembre 2002. Trois consultations publiques ont été tenues dans le cadre de cette politique.

De plus, l'article 54 de la Loi sur les forêts précise qu'il faut prendre en considération les intérêts et les préoccupations des différents utilisateurs du territoire lors de l'élaboration des PGAF.

Les bénéficiaires d'un droit de récolte (CAAF, CtAF et CvAF) doivent donc inviter différents organismes à participer à la préparation du PGAF. Parmi ceux-ci, mentionnons les MRC, les communautés autochtones, les ZEC, les pourvoies et les détenteurs d'un permis d'exploitation d'érablière.

Le tableau 3 fait état des consultations qui se sont déroulées dans la région.

Tableau 3 Consultations publiques – Région 03

<i>Description de la consultation</i>	<i>Période de consultation</i>	<i>Moyen</i>	<i>Nombre de participants</i>
Consultation sur les 6 plans généraux déposés par les bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)	1999 à 2001	Séances publiques (6)	130
Consultation sur le projet de Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier	Automne 2001	Questionnaires (54 envois)	10
Consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et sur le tracé de la limite nord des attributions commerciales	Printemps 2002	Séances publiques (3)	51
Consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier	Automne 2003	Séances publiques (3)	50

Source : Compilation régionale, janvier 2004

1.2.3 Communauté autochtone

La région de la Capitale-Nationale compte une communauté autochtone, soit la nation huronne-wendat.

La réserve est située à Wendake et couvre une superficie de 0,7 km² pour une population de 1 650 habitants (voir carte 5).

1.2.4 Territoires qui bénéficient d'un statut particulier, écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et aires protégées

Territoire à statut particulier

Dans la région administrative de la Capitale-Nationale (03), nous distinguons trois parcs provinciaux (1 205,3 km²), deux réserves fauniques (7 048 km²), quatre réserves écologiques (22,8 km²) et sept zones d'exploitation contrôlée (2 554,0 km² et 56 km de cours de d'eau). Le tableau 4 dresse la liste des principaux territoires bénéficiant d'une protection ou d'un statut particulier incluant les 14 pourvoies avec droits exclusifs, lesquelles couvrent 510,8 km². Ces territoires totalisent 11 340,9 km², soit 90,9 % de la superficie totale de tenure publique de la région.

À ces territoires s'ajoute la Station écoforestière de Duchesnay. En avril 1999, la gestion administrative de cette réserve forestière de 88,9 km², qui a le statut de station forestière, a été confiée à la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) pour une période de 10 ans renouvelable. Afin de permettre à la Sépaq de réaliser également l'aménagement de toutes les ressources de ce milieu forestier, le MRNFP a d'abord signé une convention d'aménagement forestier avec cette société. Par la suite, en juillet 2002, le MRNFP a confié à la Sépaq un mandat de réalisation en vertu de l'article 117.0.1 de la Loi modifiée sur les forêts.

La Forêt Montmorency qui couvre 66,8 km², constitue aussi un autre territoire régional particulier. Créée en 1965, cette forêt est devenue en 1987 une forêt d'enseignement et de recherche (articles 112 à 115 de la Loi sur les forêts) et le ministre en a confié la gestion à l'Université Laval, Faculté de foresterie et de géomatique.

La carte 5 précise la localisation de ces territoires à l'échelle de la région administrative.

Tableau 4 Principaux territoires qui bénéficient d'un statut particulier

Principaux territoires	Superficie (km ²)	Longueur des cours d'eau (km)	Superficie totale (km ²)
Parcs québécois			1 205,3
Parc des Grands-Jardins	310,0		
Parc de la Jacques-Cartier	670,6		
Parc des Hautes-Gorges-de-la-Rivière -Malbaie	224,7		
Réserves fauniques			7 048,0
Laurentides	6 274,0 *		
Portneuf	774,0 *		
Réserves écologiques			22,8
Tantaré (de)	14,5		
Thomas-Fortin	1,2		
Grands-Ormes (des)	7,1		
Jules-Carpentier	0,0		
Zones d'exploitation contrôlées ²		56,0	2 554,0
Batiscan-Neilson	878,0		
Buteux-Bas-Saguenay	182,0		
Lac-au-Sable	349,0		
Martres (des)	416,0		
Rivière-Blanche	729,0		
Rivière-Jacques-Cartier (S, M)		42,0	
Rivière-Petit-Saguenay (S)		14,0	
Superficies des pourvoies avec droits exclusifs			510,8
Total			11 340,9

* Ces superficies ne représentent que la partie située dans les limites de la région de la Capitale-Nationale

¹ Mise à jour de novembre 2002

² Type d'exploitation : (C) chasse à la sauvagine, (S) pêche au saumon, (M) gestion intégrée

Sources :

Société de la faune et des parcs du Québec. **Territoire ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière (juin 2002).**

Direction générale de l'information géographique. **Approximation des superficies du territoire québécois (novembre 2002).**

Ressources et industries forestières, Portrait statistique, édition 2003, MRNFP

Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)

Le tableau 5 fait le recensement des EFE, que ce soit en forêt publique (47,4 km²) ou en forêt privée (5,4 km²).

Tableau 5 Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) – Forêts publique et privée

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts publiques</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale ¹		Total	
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)
Rares	9	3 444	2	20	11	3 464
Refuges	0	0	0	0	0	0
Anciens	7	873	9	407	16	1 280
Total	16	4 317	11	427	27	4 744

Recensement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) dans les <u>forêts privées</u>						
Types	Protection légale		Sans protection légale		Total	
	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)	N ^{bre}	Superficie (ha)
Rares	1	7	5	86	6	93
Refuges	0	0	6	341	6	341
Anciens	1	99	1	4	2	103
Total	2	106	12	431	14	537

Source : Direction de l'environnement forestier, MRNFP, décembre 2003

¹ EFE en attente d'une protection légale dont certains sont protégés en vertu de la directive administrative émise en 1997

Aires protégées

La région administrative de la Capitale-Nationale (03) compte 71 aires protégées qui totalisent 1508 km², soit 7,6 % du territoire global de la région.

Cette superficie comprend notamment les parcs provinciaux (1 205,3 km²), les réserves écologiques (22,8 km²) et les EFE (52,8 km²) mentionnés précédemment.

La superficie résiduelle de 227,1 km² regroupe entre autres les habitats d'une espèce menacée ou vulnérable, des aires de confinement du cerf de Virginie, des rivières à saumons et différents types de parcs.

1.3 Sur le plan économique

1.3.1 Présence de l'industrie forestière

Dans la région de la Capitale-Nationale, le MRNFP a émis 78 permis à des usines de transformation primaire du bois. Parmi celles-ci, on compte sept usines de pâtes, papiers et cartons, 64 usines de sciage, six entreprises de charbon de bois et une usine de fabrication de poteaux.

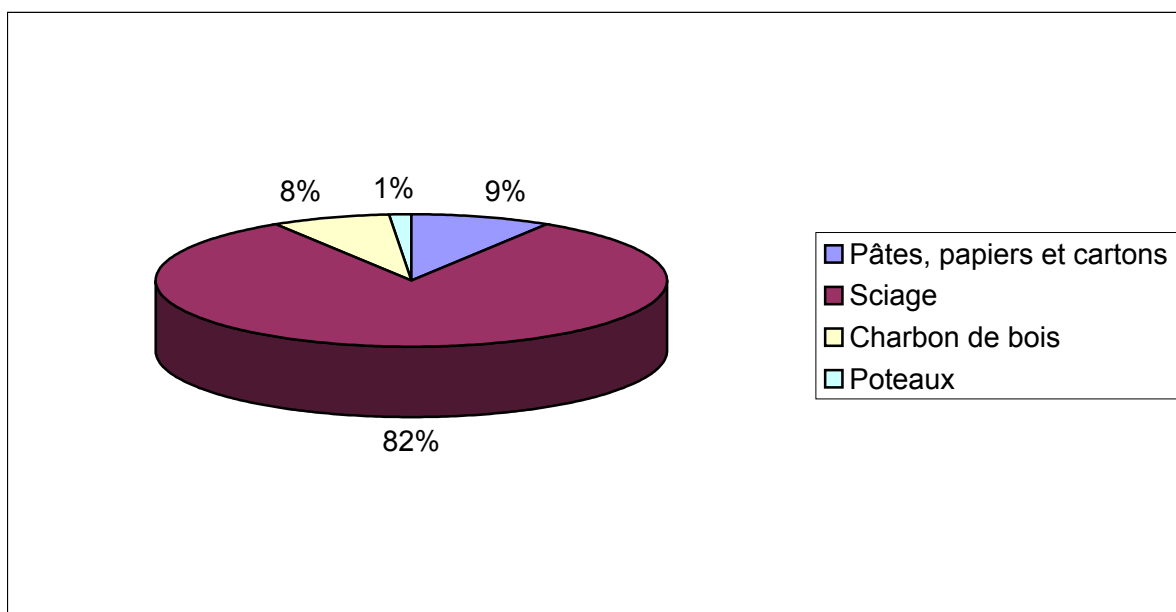


Figure 3 Usines de transformation primaire

Source : Direction du développement de l'industrie des produits forestiers – Industria – Rapport imprimé le 17 décembre 2003

Même si on compte un grand nombre d'usines de sciage, leur importance varie grandement selon leur capacité de transformation. La figure 4 montre que la majorité (54) sont dans une classe de consommation autorisée de 10 000 m³/an et moins, tandis qu'on en compte seulement trois dans la catégorie excédant 100 000 m³/an.

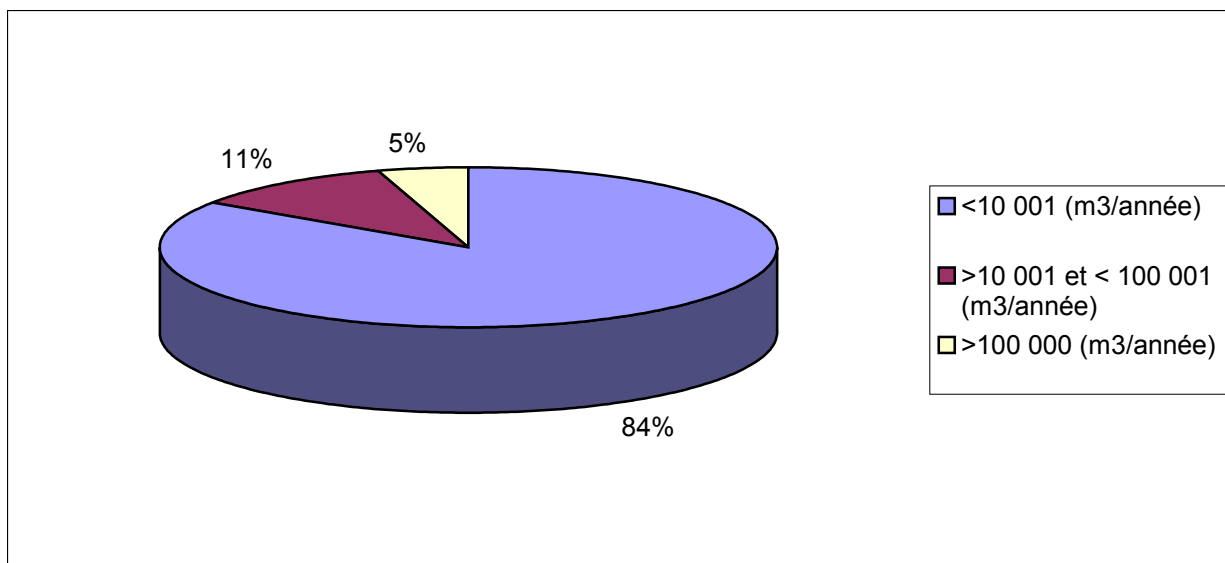


Figure 4 Répartition des usines de sciage de première transformation par classe de consommation autorisée

Source : Direction du développement de l'industrie des produits forestiers – Industria – Rapport imprimé le 17 décembre 2003

Selon les statistiques officielles (SCIAN) et les autres sources identifiées au tableau 6, en 2002, la région de la Capitale-Nationale comptait 4 801 emplois directement liés à l'industrie manufacturière de première et de seconde transformation du bois. À ceux-ci s'ajoutent 617 emplois reliés à l'exploitation et aux services forestiers.

Tableau 6 Le secteur forestier dans l'économie de la région de la Capitale-Nationale

	1999		2002	
	Établissements	Emplois	Établissements (2001)	Emplois
Foresterie, exploitation forestière et activités de soutien (SCIAN 113 et 1153)	87	764	n.d.	617
Fabrication de produits en bois (SCIAN 321)	35	1 773	56	1 919
➤ Première transformation (scieries, placages, contreplaqués, panneaux)				
➤ Deuxième transformation (préservation du bois, produits de charpente, portes et fenêtres, etc.)				
Fabrication du papier (SCIAN 322)	14	3 061	17	2 882
➤ Première transformation (pâte à papier, papier, carton)				
➤ Deuxième transformation (produits en papier transformé)				
TOTAL SECTEUR FORESTIER	136	5 598	n. d.	5 418

Notes :

- Toutes les données reposent sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), qui attribue un code à chaque activité économique (ex. : Les industries de la fabrication du papier sont identifiées par le code SCIAN 322)
- Les données provinciales de 1999 sur la foresterie proviennent de l'Enquête annuelle des manufactures (EAM) de Statistique Canada. L'emploi a été réparti entre les régions sur la base d'hypothèses (notamment la récolte, les procédés de récolte et les dépenses régionales en travaux sylvicoles) élaborées par la Direction des programmes forestiers (DPF) du MRNFP. Ces mêmes hypothèses servent aussi à répartir le nombre d'établissements; ces données doivent donc être interprétées avec prudence.
- Les données des usines de transformation du bois pour 1999 sont celles de l'EAM de Statistique Canada et sont réparties entre les régions par l'Institut de la statistique du Québec. Les données confidentielles (régions 02 et 10 pour l'industrie du bois, et régions 09, 10, 11, 12 et 15 pour l'industrie du papier) ont été estimées par la DPF. La répartition des emplois des sièges sociaux entre les régions repose sur une enquête de la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP.
- Les données sur l'emploi en 2002 proviennent de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH) de Statistique Canada. Ces données provinciales ont été réparties sur la base des pondérations régionales respectives de 1999. Des ajustements ont par la suite été apportés par la DPF pour tenir compte des fermetures d'usines de papier entre 1999 et 2002.
- Les données sur les établissements ne sont pas disponibles pour 2002. En foresterie, les résultats les plus récents sont ceux de 1999. Pour les usines de transformation, les résultats de l'EAM en 2001 sont présentés à titre indicatif. Il faut cependant être prudent si on les compare aux données de 1999, Statistique Canada ayant élargi en 2000 la couverture de l'EAM aux entreprises ayant moins de 30 000 \$ de chiffre de ventes.

2004/01/21

1.3.2 Redevances perçues et réinvesties

Le tableau 7 indique des redevances de 10,5 M\$ pour la région, alors qu'elles devraient plutôt s'élever à 7,1 M\$.

La différence s'explique du fait que les droits de coupes (10,5 M\$) du tableau 7 résultent d'une compilation par région administrative gouvernementale (Mesuboïs), alors que les redevances réellement perçues sur le territoire géré sont de l'ordre de 7,1 M\$ (section 4.5.1.1.).

Les autres données du tableau 7 reflètent bien l'utilisation des redevances sur le territoire géré.

Tableau 7 Redevances forestières et crédits admissibles en paiement des droits (2002-2003)

Capitale-Nationale	Région 03	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Redevances	10,5	297,2	307,7
Crédits			
Travaux sylvicoles réguliers	(3,3)	(143,8)	(147,1)
Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier	(1,7)	(40,1)	(41,8)
Plans spéciaux de récupération	(0,3)	(21,8)	(22,1)
Total crédits	(5,3)	(205,7)	(211,0)
Transferts au Fonds forestier			
Cotisations de Sopfim-Sopfeu	-	-	(18,6)
Financement des activités de Forêt Québec ¹			-
Solde			78,1 ¹

Source : Les données comptes publics (autres régions) sont réparties selon les données de la saison 2002-2003 fournies par la DAT. Les volumes récoltés correspondent aux volumes de bois livrés aux usines en provenance des forêts publique et privées (DGSF 12 mars 2004). Répartition selon les régions administratives.

En 2002-2003, en dehors de celles qui ont été perçues en région et réinvesties par les bénéficiaires de CAAF dans la réalisation des travaux d'aménagement forestier requis pour maintenir le rendement (3,3 M\$), les redevances ont également permis le financement des projets réalisés (1,7 M\$) dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF).

Depuis sa création en 1995 jusqu'à 2002-2003, ce programme a favorisé la réalisation de 154 projets du volet II en injectant 7,0 M\$ à même les redevances des bénéficiaires de CAAF. Environ 50 promoteurs différents ont réalisé l'aménagement de sentiers (672 km) et exécuté des travaux sylvicoles (477 ha) ainsi que des travaux de voirie forestière (10 km). Le récréotourisme est la finalité la plus fréquente.

En ce qui concerne le volet I, au cours de la même période, 18 promoteurs différents ont réalisé 57 projets pour un montant total de 2,2 M\$. À ce montant, s'ajoutent 308 850 \$ pour les sept projets accomplis par la communauté autochtone.

Ces projets visent principalement l'acquisition de connaissances et l'expérimentation dans les domaines touchant la forêt, la faune et l'environnement.

Le tableau 8 montre un investissement public en forêt de 5,60 \$ par mètre cube de bois récoltés, ce qui situe la région à 19 % sous la moyenne provinciale.

Tableau 8 Tableau comparatif – Dollars investis par million de mètres cubes de bois récoltés (forêts publique et privée) 2002-2003

Capitale-Nationale	Région 03	Autres régions	Total Québec
	M\$		
Crédits admissibles en paiement des droits	5,3	205,7	211,0
Autres investissements en forêt ¹	3,0	57,7	60,7
Total des crédits et autres investissements en forêt	8,3	263,4	271,7
	M de mètres cubes		
Volumes récoltés en forêts publique et privée	1,5	37,9	39,4
	\$/m³		
Dollars investis/mètre cube de bois récoltés	5,60 \$	6,90 \$	6,90 \$

Note 1 : Programmes de création d'emploi en forêt et Aide à la mise en valeur de la forêt privée

Source : Données de la saison de coupe 2002-2003 (source : DAT, janvier 2004)

Les données comptes publics réparties selon les données de la saison 2002-2003

Les volumes récoltés correspondent aux volumes de bois livrés aux usines en provenance des forêts publique et privée (données en date du 12 mars 2004 – DSF). Répartition par région administrative.

1.3.3 Autres ressources liées à l'utilisation du territoire forestier

En 2002, le MRNFP a émis 58 permis à 39 acériculteurs différents sur le territoire public géré par la région.

Les permis s'appliquent à un territoire de 1 336 hectares et regroupent 237 250 entailles, le tout situé majoritairement (95 %) dans l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides.

Ces acériculteurs ont produit 168 775 litres de sirop représentant une valeur de 1,012 M\$, récolté 337 m³ de bois et payé des droits totalisant 62 500 \$.

¹Le territoire public contribue également au développement du récréotourisme. Dans la région, la pratique d'activités récréotouristiques est liée en grande partie au prélèvement faunique, soit la chasse et la pêche, ainsi qu'aux activités de plein air, telles que la motoneige, le motoquad et la villégiature.

La chasse et la pêche se pratiquent principalement dans les réserves fauniques, les zecs et les pourvoiries. Ces dernières offrent, à cet effet, une gamme variée de produits et de services. En 1995, 110 000 pêcheurs profitaient du territoire public dont près de la moitié habitait la région. Ils ont dépensé 111,5 M\$ pour l'achat de biens et de services. De son côté, la chasse comptait au Québec, en 1999, 403 600 adeptes dont 7,1 % (28 665 chasseurs) habitaient la région de la Capitale-Nationale. Ces derniers ont dépensé durant cette même année 21,1 M\$ de dollars pour l'achat de biens et de services. De 1995 à 1996, la région était la deuxième plus populaire auprès des motoneigistes américains. En raison de sa popularité, la région bénéficie des impacts touristiques directs reliés à cette activité pour l'ensemble du Québec qui ont été estimés à 413 M\$ de dollars pour la saison 1995-1996. Le réseau de sentiers de motoneige de la région a une longueur approximative de 1 800 km principalement concentrés dans sa partie sud. Près de 30,0 % du réseau est localisé sur les terres publiques et correspond à deux grands liens régionaux.

En ce qui concerne les dépenses directes associées à la pratique du motoquad dans l'ensemble du Québec, elles sont évaluées à environ 250 M\$ de dollars. Le réseau de sentiers de motoquad de la région est d'une longueur d'environ 770 km. Malgré le fait que ce réseau se trouve pour 91 % sur le territoire privé, le territoire public pourrait être de plus en plus sollicité au cours des prochaines années vu la popularité grandissante de cette activité.

¹ Les informations apparaissant aux quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes, proviennent du document intitulé « Portrait territorial de la Capitale-Nationale » réalisé par la Direction régionale de la gestion du territoire public de la Capitale-Nationale, dépôt légal 2004.

La villégiature contribue également à l'économie régionale. On trouve environ 11 415 chalets sur le territoire régional dont la valeur moyenne se chiffre à 26 205 dollars. Le territoire public compte 1 193 baux de villégiature accordés par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Les dépenses annuelles récurrentes reliées à la villégiature sur le territoire public régional sont estimées à 7,8 M\$.

Autres activités :

De nombreuses activités se déroulent sur le territoire public de la région de la Capitale-Nationale dont certaines exigent l'émission de permis d'intervention par le MRNFP. Ces activités varient beaucoup d'une année à l'autre, le tableau 9 présente pour la période de 1998 à 2002 (quatre ans), les résultats annuels moyens reliés à l'émission de ces permis.

Les permis pour fins récréatives et fauniques (15) et ceux pour bois de chauffage domestique (575) sont les principaux types de petits permis les plus fréquemment demandés dans la région de la Capitale-Nationale.

Tableau 9 Autres permis – Volumes annuels moyens sur quatre ans (1998-2002)

<i>Type d'activité</i>	<i>Nombre moyen de permis</i>	<i>Volume moyen récolté (m³)</i>
Utilité publique	2	266
Activité minière	2	563
Faunique/récréatif	15	1 376
Chemin ou amélioration chemin	3	17
Chauffage domestique	575	5 790
Chauffage commercial	1	522
Total	598	8 534

Source : Données compilées par la Direction régionale selon les informations fournies par les unités de gestion

Les volumes moyens récoltés pour l'ensemble des activités sont de 8 534 m³, ce qui génère des revenus de l'ordre de 31 300 \$

2. L'ÉTAT DE LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

2.1 Le profil forestier actuel

2.1.1 Répartition du couvert forestier

Le territoire forestier productif accessible géré par la région de la Capitale-Nationale du MRNFP couvre une superficie totale de 7 394 km².

Cette superficie se répartit à peu près également entre les peuplements résineux (38 %) et les peuplements mélangés (40 %), tandis que les feuillus (16 %) occupent la plus grande partie du territoire restant.

Les peuplements dont le couvert est en développement (7 %) sont ceux qui ont subi une perturbation naturelle ou une intervention récente et dont la régénération forestière est dite en voie de se rétablir car elle n'a pas atteint la hauteur de deux mètres.

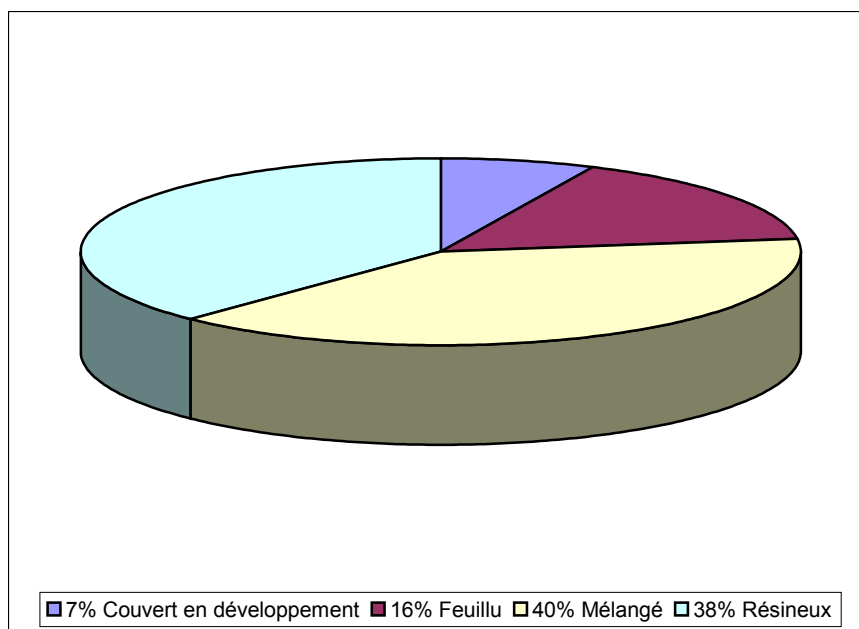


Figure 5 Superficie selon les types de couverts (%)

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

La répartition du volume selon les types de couverts indique une certaine concordance avec la répartition des superficies en ce qui a trait aux résineux (35 %) et aux mélangés (41 %).

Cependant, les peuplements feuillus qui couvrent 16 % de la superficie forestière productive accessible renferment 23 % du volume total qui s'élève à 52,5 Mm³ pour l'ensemble des types de peuplements.

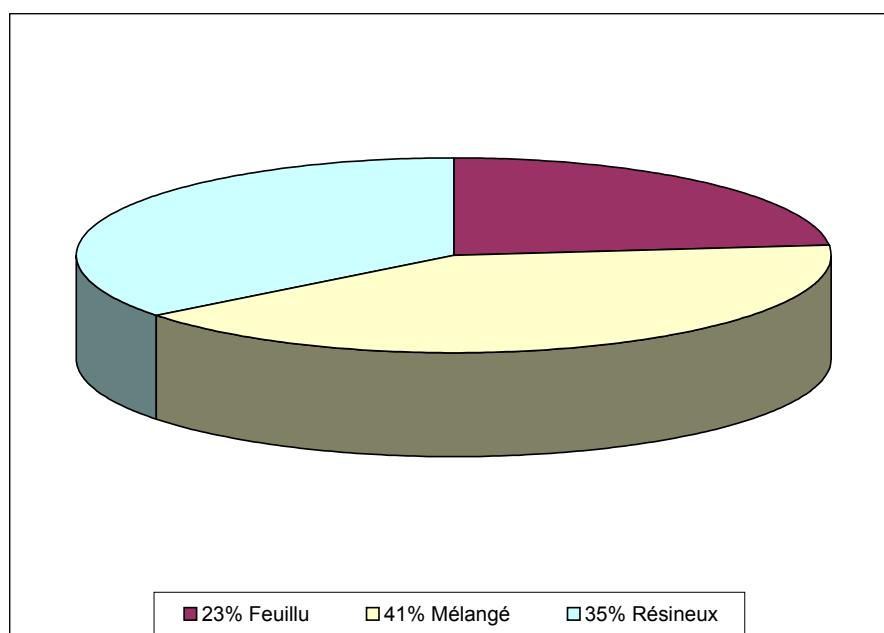


Figure 6 Volume selon les types de couverts

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

2.1.2 Superficie selon les classes d'âge

La figure 7 montre que la forêt de la région est équilibrée, car 64 % de la superficie est occupée par des peuplements de moins de 60 ans.

Il est à noter que 24 % de la classe de 50 ans est constituée de peuplements jeunes inéquiennes, tandis que la classe de 90 ans englobe les peuplements vieux inéquiennes pour 47 % de la superficie.

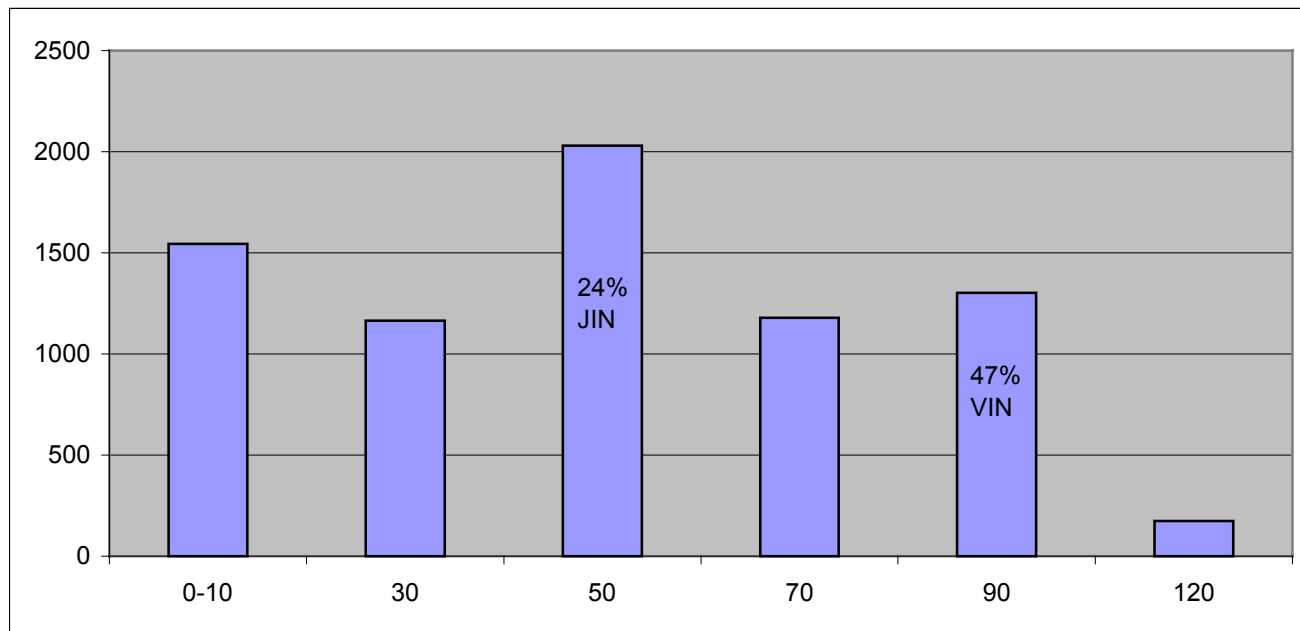


Figure 7 Répartition de la superficie selon les classes d'âge (km²)

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

Note : Jin : Jeune peuplement inéquienne
Vin : Vieux peuplement inéquienne

2.1.3 Répartition du volume par essence

Le territoire géré par le MRNFP renferme un volume marchand brut total de 52,5 Mm³.

Ce volume est constitué à 55 % du groupe d'essences SEPM (sapin, épinette, pin gris et mélèze), tandis que le groupe de feuillus durs (bouleau et érable) représente 36 % du volume.

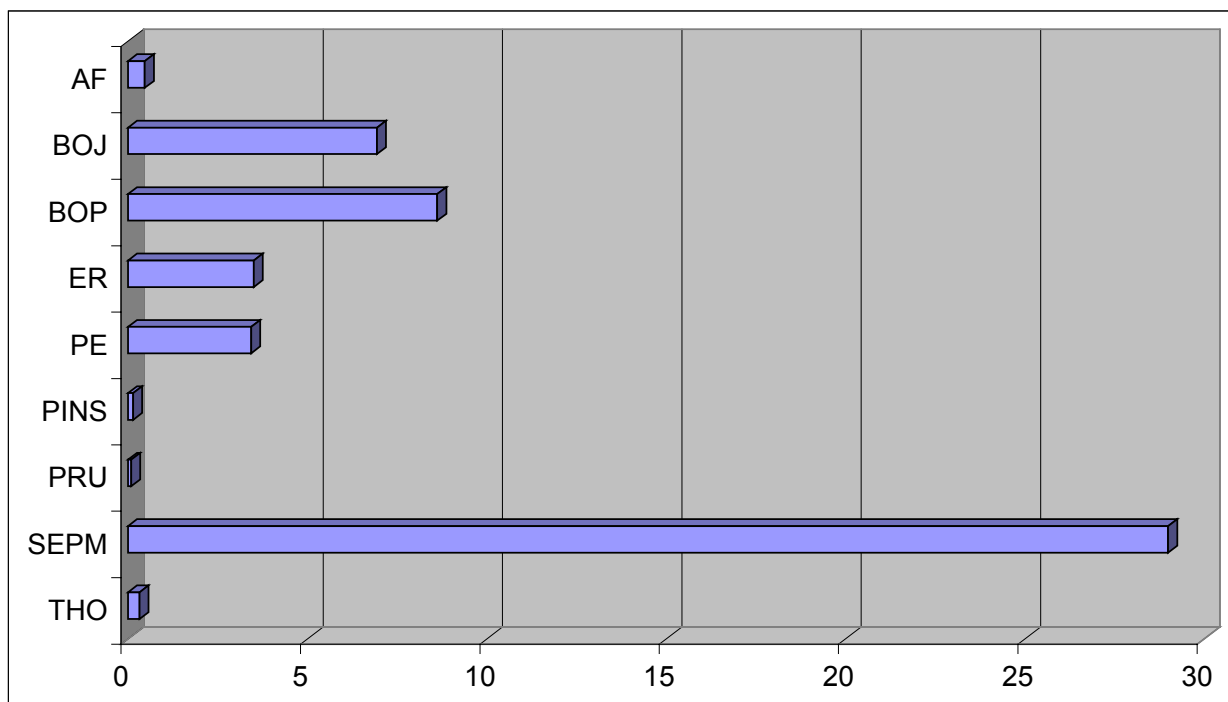


Figure 8 Volume selon les essences (Mm³)

Source : Direction des inventaires forestiers, janvier 2004

Signification des codes :

AF : autres feuillus

ER : érables

PRU : pruche

BOJ : bouleau jaune

PE : peupliers

THO : thuya

BOP : bouleau à papier

PINS : pin rouge, pin blanc

SEPM : sapin, épinette, pin gris, mélèze

2.1.4 Importance des superficies affectées par les perturbations naturelles

2.1.4.1 Insectes et maladies

Aucun dommage significatif n'a été signalé dans la région de la Capitale-Nationale au cours des dernières années, et ce, tant en ce qui concerne les insectes que les maladies.

Cependant, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) des années 70 a eu un impact majeur sur l'évolution du couvert forestier (section 2.2).

2.1.4.2 Feu

Entre 1998 et 2003, 218 incendies ont affecté une superficie totale de 5 335 hectares.

Cependant, un de ceux-ci, survenu en 1999 dans le secteur des Grands Jardins, a affecté à lui seul 5 050 hectares.

La majeure partie de ce territoire est située à l'intérieur du Parc des Grands Jardins (3 418 hectares) et aucune récupération n'a été effectuée car il s'agit d'un parc de conservation.

Le reste du territoire affecté (1 637 ha) est sous CAAF et il n'y a pas eu de récupération compte tenu que le secteur est peu boisé ($\approx 50 \text{ m}^3/\text{ha}$) et que les peuplements sont très dispersés et sur des sites pauvres. Le MRNFP prévoit réaliser une évaluation de la régénération naturelle en 2004.

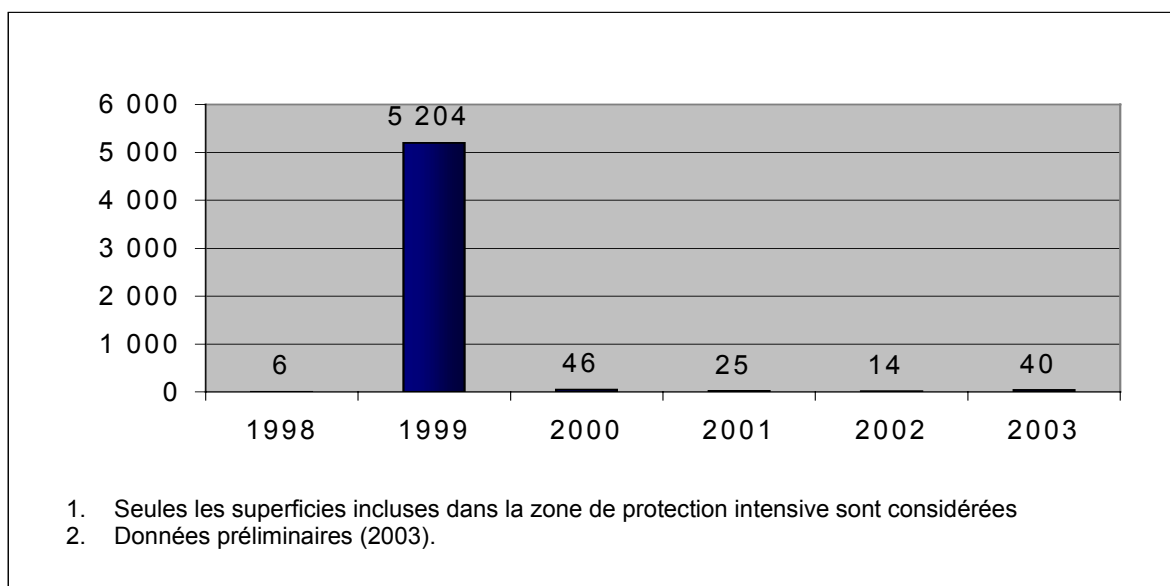


Figure 9 Superficies affectées par le feu (ha)

Sources : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction de la conservation des forêts

2.2 L'évolution du couvert forestier

À l'aide de figures, cette section met en parallèle trois portraits du couvert forestier de la région de la Capitale-Nationale : le premier portrait date des années 70 (le premier inventaire décennal), le deuxième des années 80 (le deuxième inventaire décennal) et le troisième des années 90 (le troisième inventaire décennal).

2.2.1 Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement

Les types de couverts :

On distingue trois grands types de couverts forestiers : résineux, mélangé et feuillu. La distinction est déterminée selon le pourcentage de surface terrière² du peuplement³ qui est occupé par des essences résineuses. Le couvert est **résineux** si plus de 75 % de la surface terrière est occupée par des résineux, **mélangé** lorsque cette proportion se situe entre 26 % et 75 %, et **feuillu** lorsque moins de 25 % de la surface terrière est consacrée à des résineux.

Les stades de développement :

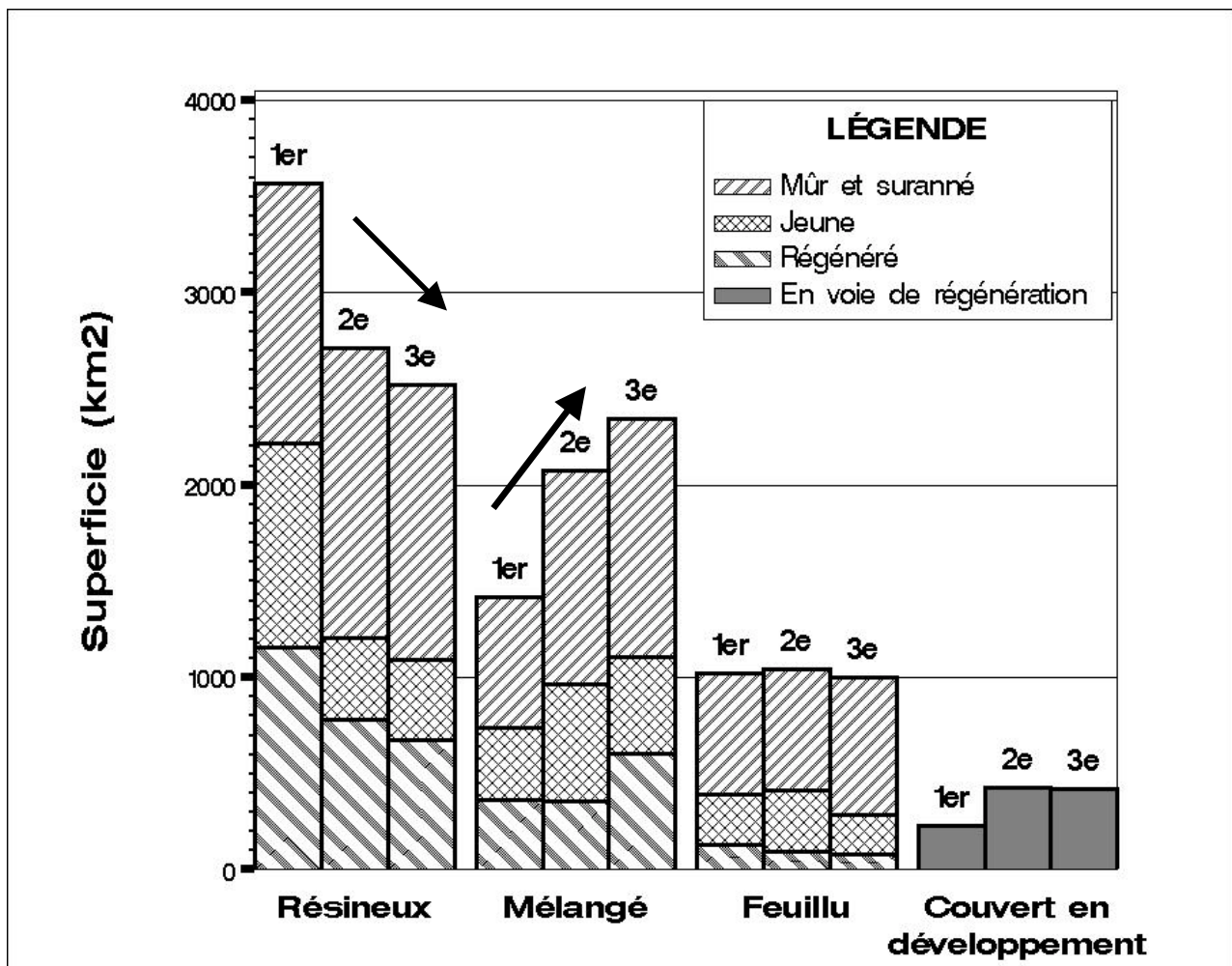
Le stade « **mur et suranné** » qualifie un peuplement qui a atteint ou même dépassé le stade de maturité. À ce stade, le taux de croissance diminue et les arbres s'affaiblissent. Un peuplement est **jeune** lorsqu'il a dépassé le stade de la régénération, mais n'a pas encore atteint l'âge où il peut faire l'objet d'une récolte. Un peuplement est « **régénéré** » lorsque les jeunes arbres sont établis, soit par plantation, soit par semence naturelle. Les arbres ont entre deux et sept mètres de hauteur. Lorsque la végétation a moins de deux mètres de hauteur et qu'il n'est pas possible de détecter la présence d'arbres sur les photographies aériennes, le peuplement est au stade « en voie de régénération ».

² Dans le cas d'un arbre, la surface terrière est la superficie de la section transversale du tronc, mesurée à hauteur de poitrine. Dans le cas d'un peuplement, c'est la somme des superficies des sections transversales des arbres, exprimée en m² à l'hectare.

³ Un peuplement est un regroupement d'arbres relativement homogène pour ce qui est de la composition d'essences, de la densité et de la hauteur des arbres.

La figure 10 illustre une diminution des superficies résineuses au profit des superficies mélangées, qui s'explique notamment par les conséquences de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). L'envahissement des espèces feuillues après coupe de certaines superficies destinées à la production résineuse a également pour effet d'augmenter les superficies mélangées.

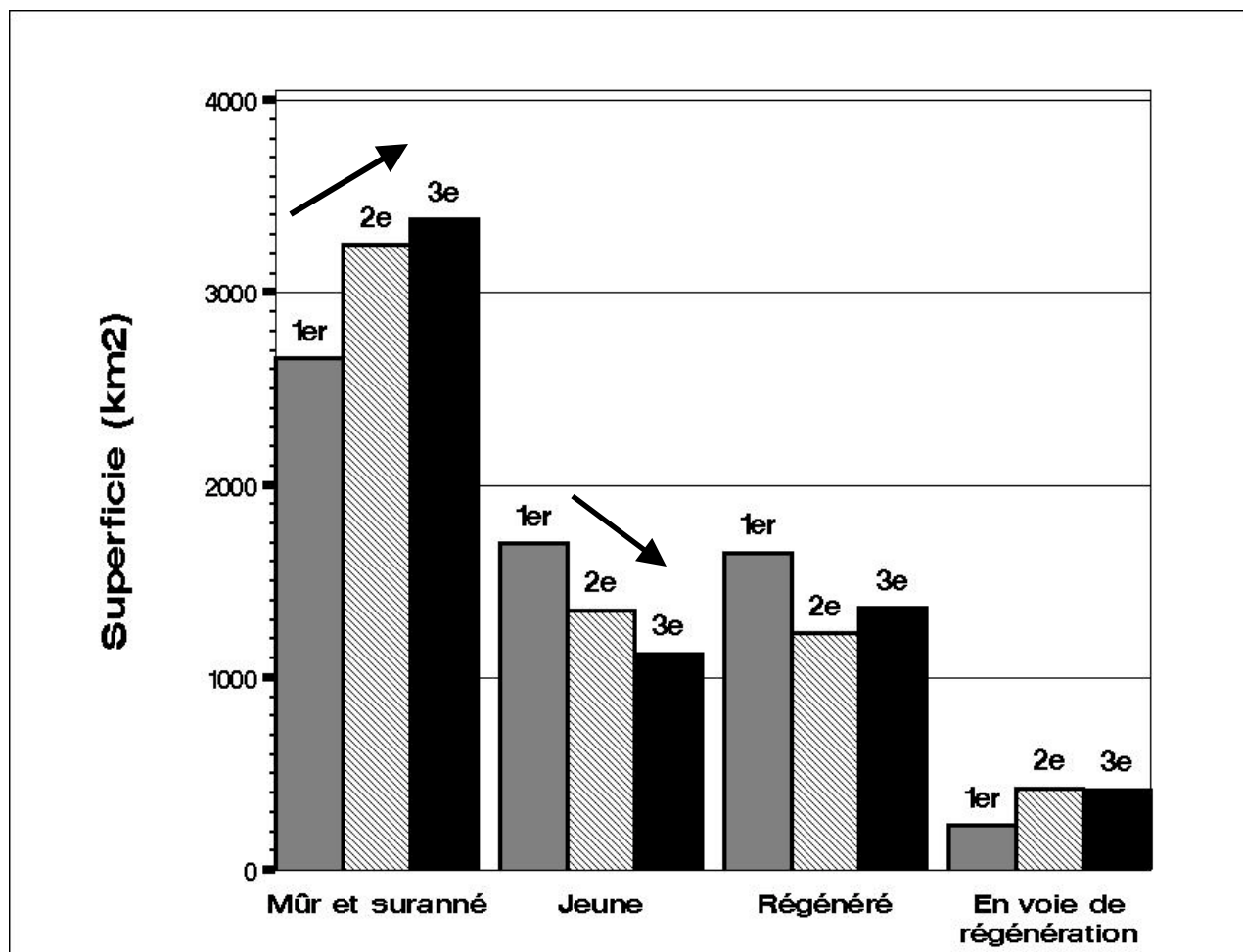
Figure 10 Répartition de la superficie selon les types de couverts et les stades de développement



2.2.2 Répartition de la superficie selon les stades de développement

La figure suivante montre une augmentation des superficies mûres et surannées. Parallèlement, on observe une diminution des superficies jeunes.

Figure 11 Répartition de la superficie selon les stades de développement



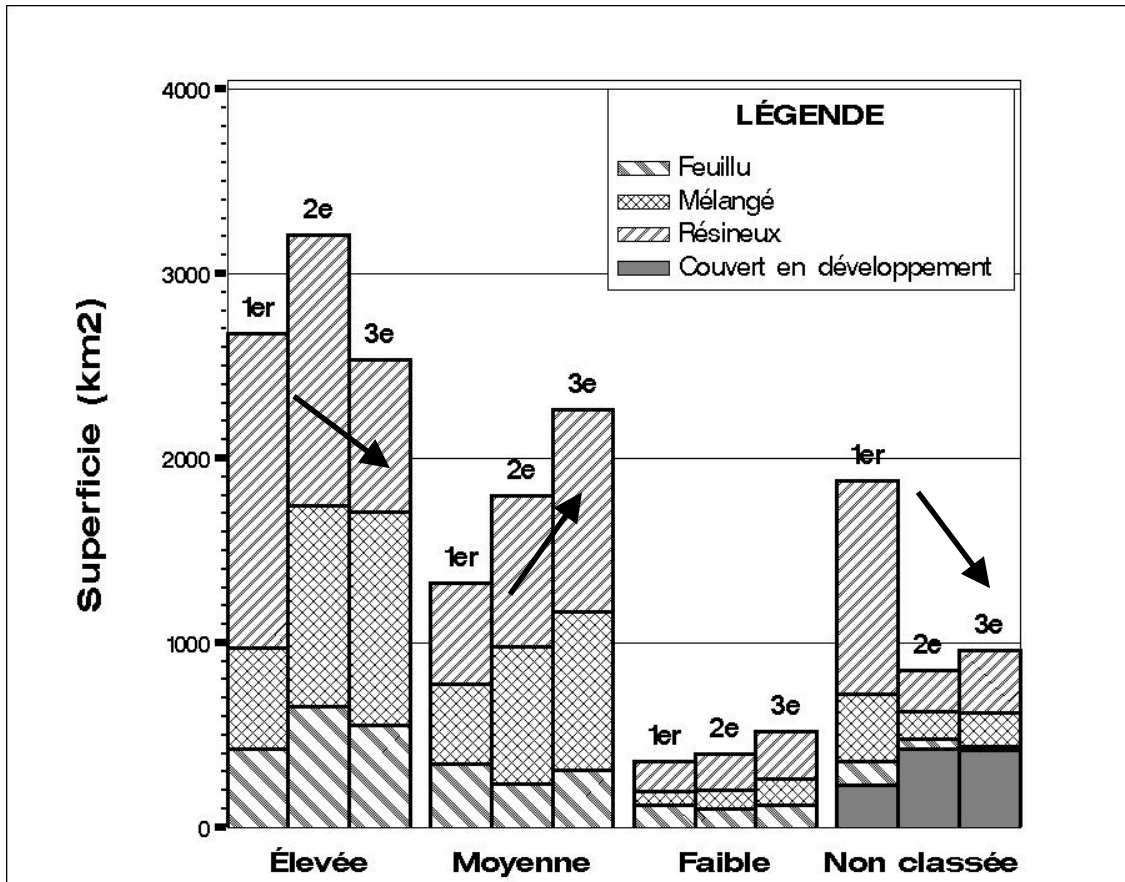
2.2.3 Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts

La densité d'un peuplement forestier s'exprime par un pourcentage de couverture formée par la projection au sol des cimes des arbres qui ont plus de sept mètres de hauteur.

La classe de densité est élevée lorsque le pourcentage de couverture est supérieur à 60 %, moyenne si le pourcentage se situe entre 41 et 60 % et faible si le pourcentage de couverture est de 25 à 40 %.

La figure 12 illustre assez bien les conséquences de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur la densité des peuplements résineux. En effet, du premier au troisième inventaire, les densités élevées ont diminué sous l'effet de la TBE au profit de densités moyennes. Ce passage d'une densité forte à moyenne est plus marqué entre le deuxième et le troisième inventaire, soit en pleine épidémie de la TBE. La superficie plus importante non classée, c'est-à-dire sans classe de densité, au premier inventaire comparativement aux deuxième et troisième s'explique par un ancien et très vaste chablis qui a reçu une classe de densité dès le deuxième inventaire. Ce chablis était situé dans la Réserve faunique des Laurentides.

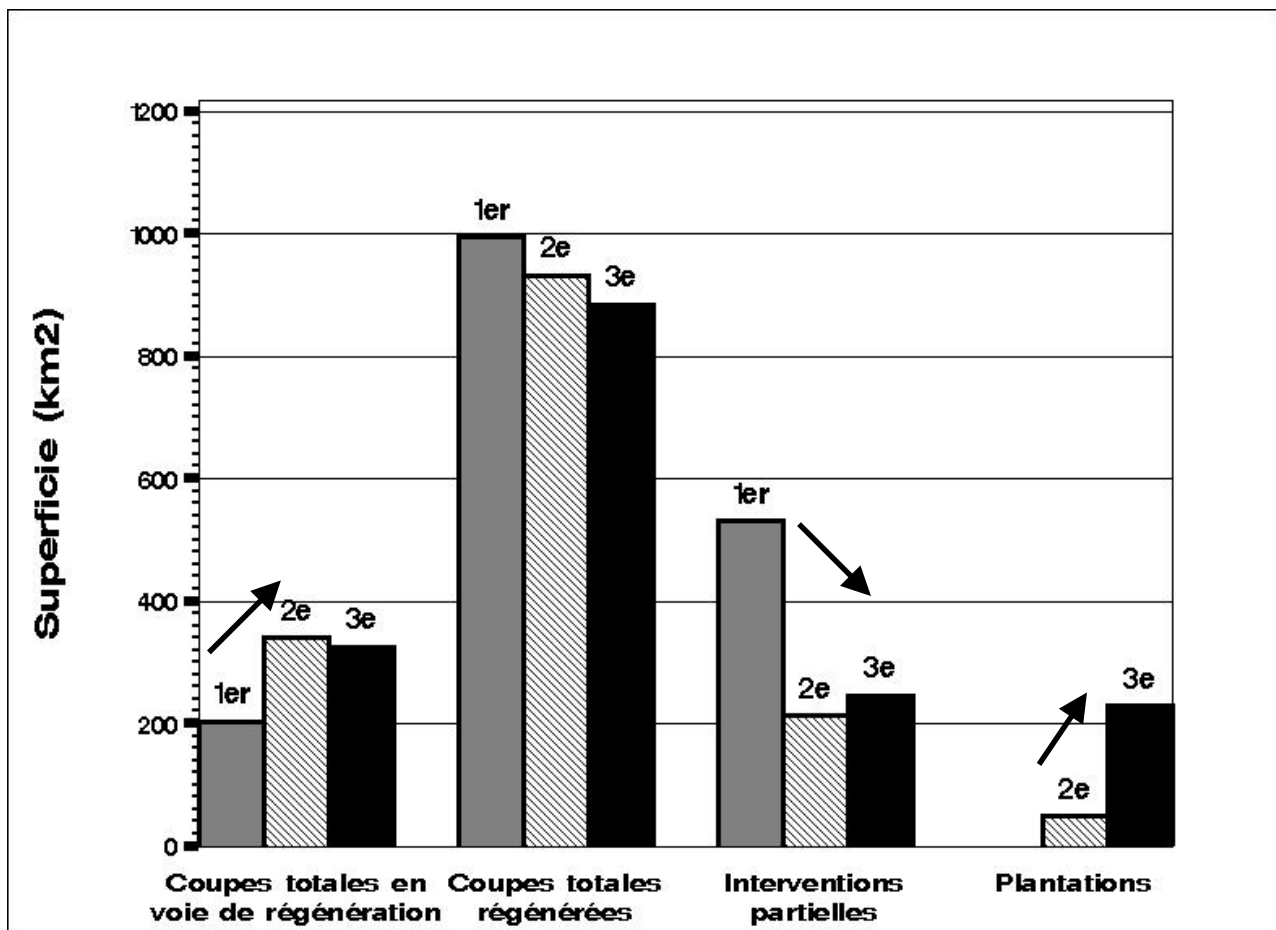
Figure 12 Répartition de la superficie selon les classes de densité et les types de couverts



2.2.4 Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement

La figure 13 montre que la superficie des coupes totales en voie de régénération est plus importante lors des deuxième et troisième inventaires, et ce, au détriment des superficies avec une intervention partielle. On peut également voir que les superficies en plantation augmentent considérablement au moment du troisième inventaire. Le vaste programme de plantation mis en œuvre dans les années 1980 en est la cause.

Figure 13 Superficies ayant fait l'objet d'activités d'aménagement



Note : voir la définition des termes à la page suivante

Coupes totales en voie de régénération : Ces territoires forestiers ont fait l'objet de coupes totales et de CPRS ou sont en friches. Ils sont en voie de régénération.

Coupes totales régénérées : Ces territoires forestiers ont fait l'objet de coupes totales, de CPRS et sont régénérés. Les jeunes arbres établis ont entre deux et sept mètres de hauteur.

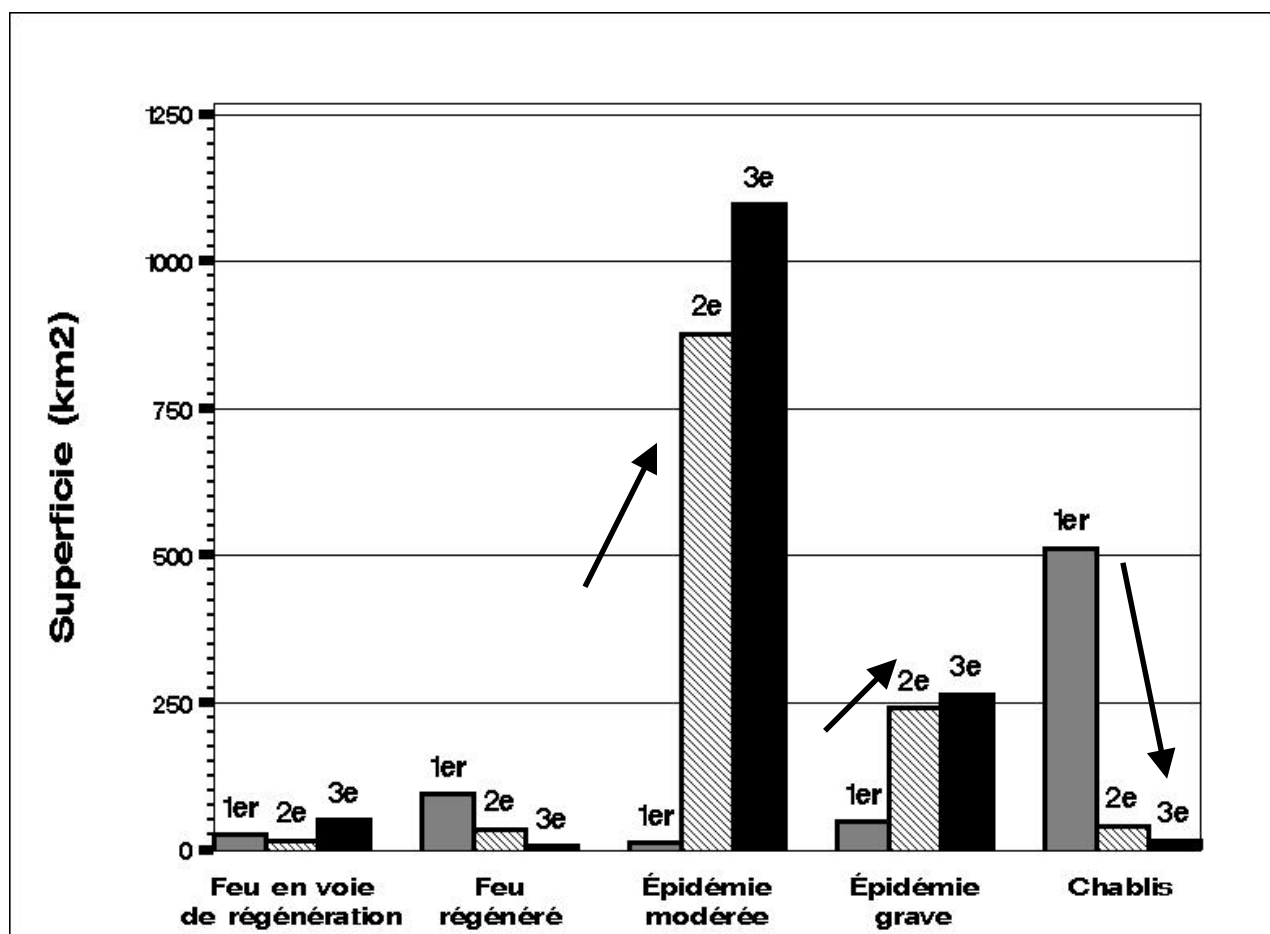
Interventions partielles : Ces territoires forestiers ont fait l'objet d'une récolte partielle, soit la coupe à diamètre limite, la coupe de jardinage, l'éclaircie précommerciale et l'éclaircie commerciale.

Plantations : Cette catégorie regroupe les plantations de toute composition et qui ont une hauteur inférieure à sept mètres.

2.2.5 Superficies affectées par des perturbations naturelles

La figure 14 illustre très bien les effets de l'épidémie de TBE qui s'est fait sentir durant les deuxième et troisième inventaires. Les superficies avec épidémie modérée sont très faibles, voire inexistantes au premier décennal alors qu'elles sont considérables aux deuxième et troisième inventaires. La superficie très élevée qui provient d'un chablis au premier inventaire est issue d'un vaste chablis qui a eu lieu au cours des années 1960 dans la Réserve faunique des Laurentides.

Figure 14 Superficies affectées par des perturbations naturelles



Note : voir la définition des termes à la page suivante

Feu en voie de régénération

Regroupe les peuplements qui ont une origine naturelle de feu et qui ont un stade de développement « en voie de régénération ».

Feu régénéré

Regroupe les peuplements qui ont une origine naturelle de feu et qui ont un stade de développement « régénéré ».

Épidémie modérée

Regroupe les peuplements qui ont une perturbation naturelle partielle causée par des épidémies d'insectes.

Épidémie grave

Regroupe les peuplements de moins de 7 m (« régénéré » ou « en voie de régénération ») qui ont une origine naturelle causée par les épidémies d'insectes.

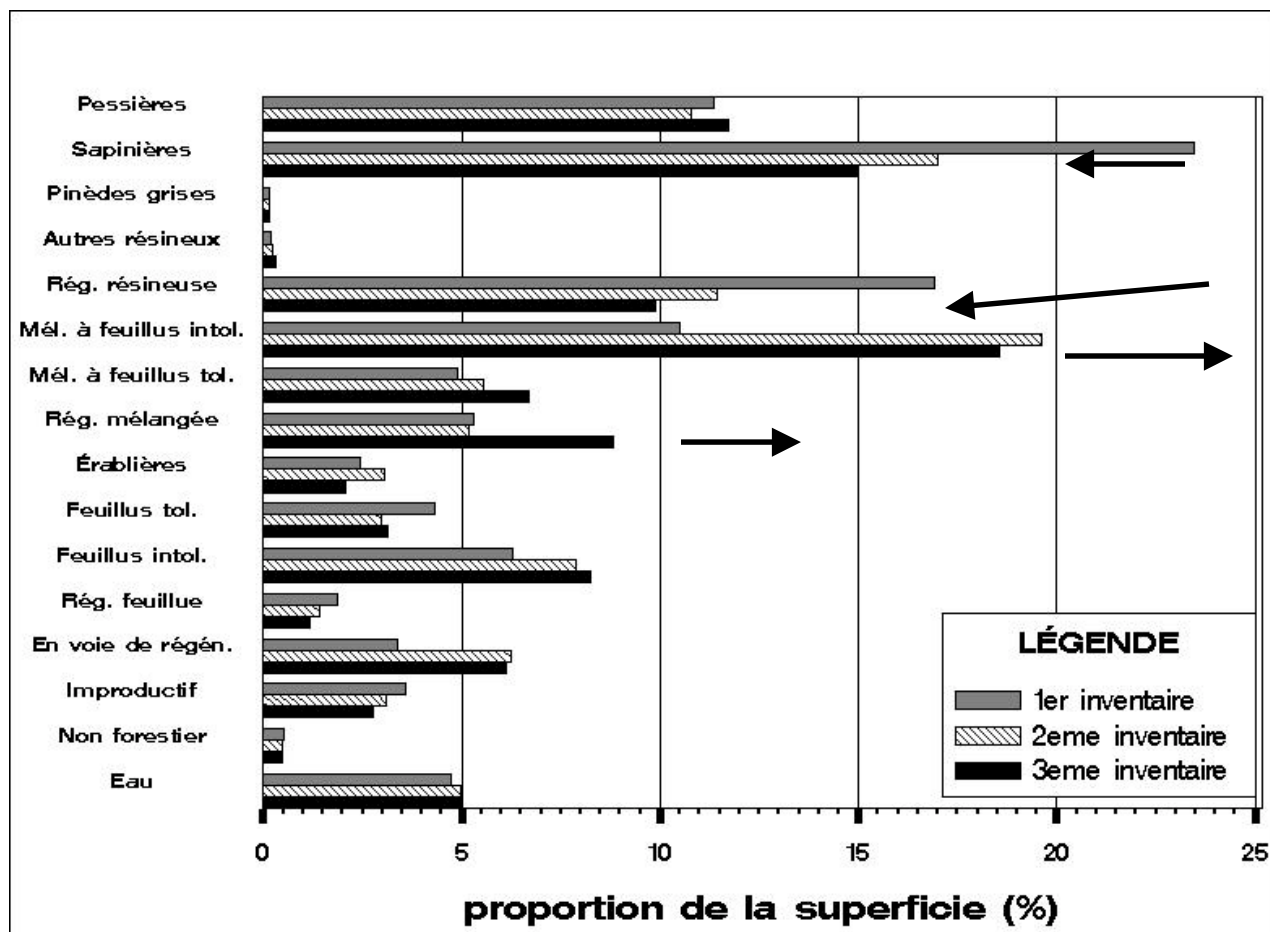
Chablis

Regroupe les peuplements de moins de 7 m (« régénéré » ou « en voie de régénération ») qui ont une origine naturelle de chablis.

2.2.6 Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses.

La figure 15 montre l'effet de la TBE sur la quantité de sapinières dans la région entre le premier et le troisième inventaire. On peut en effet voir une nette diminution des sapinières qui sont la cible préférée de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Cette figure illustre également une augmentation des superficies régénérées en essences mélangées au détriment des superficies régénérées en résineux. C'est une tendance qui a été soulignée notamment au niveau des enjeux de composition et de structure de la forêt. Cette tendance s'observe aussi dans les peuplements de plus de sept mètres de hauteur avec une hausse considérable des mélangés à feuillus intolérants.

Figure 15 Importance relative des superficies selon les groupements d'essences-synthèses



Note : voir la définition des termes à la page suivante

Pessières	Peuplements résineux dominés par l'épinette noire ou rouge.
Sapinières	Peuplements résineux dominés par le sapin ou l'épinette blanche.
Pinèdes grises	Peuplements résineux dominés par le pin gris.
Autres résineux	Peuplements résineux dominés par les autres résineux (pin blanc, pin rouge, pruche, thuya, mélèze).
Régénération résineuse	Peuplements résineux en régénération (type de couvert résineux et entre 2 et 7 m de hauteur).
Mélangé à feuillus intolérants	Peuplements mélangés composés de résineux et de feuillus intolérants (peuplier, bouleau blanc et érable rouge), quelle que soit la dominance.
Mélangé à feuillus tolérants	Peuplements mélangés composés de résineux et de feuillus tolérants (érable à sucre, bouleau jaune et autres), quelle que soit la dominance.
Régénération mélangée	Peuplements mélangés en régénération (type de couvert mélangé et entre 2 et 7 m de hauteur).
Érablières	Peuplements feuillus dominés par l'érable à sucre.
Feuillus tolérants	Peuplements feuillus dominés par les autres feuillus tolérants (y compris le bouleau jaune et le chêne).
Feuillus intolérants	Peuplements feuillus dominés par les feuillus intolérants (peupliers, bouleau blanc et érable rouge).
Régénération feuillue	Peuplements feuillus en régénération (type de couvert feuillu et entre 2 et 7 m de hauteur).
En voie de régénération	Terrains qui n'ont pas de couvert de plus de 2 m de hauteur et qui sont productifs.
Improductif	Terrains forestiers improductifs (aulnaies, dénudés secs ou humides).
Non forestier	Terrains non forestiers (route, lignes de transport d'énergie, villes, agricole, etc.).
Eau	Comprend les lacs, les rivières, les inondés.

3. LA FORÊT PUBLIQUE SOUS AMÉNAGEMENT

3.1 Le territoire de gestion forestière

a) Territoire sous CAAF :

Le territoire géré par le MRNFP est subdivisé en six aires communes (voir carte 6) et contribue à approvisionner 21 usines de transformation du bois. Parmi celles-ci, 13 sont localisées dans les limites de la région, alors que huit autres sont situées à l'extérieur. Le tableau 10 présente les 21 bénéficiaires d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) ainsi que les volumes qui leur sont attribués par groupe d'essences.

Tableau 10 Volumes attribués aux bénéficiaires de CAAF de la région de la Capitale-Nationale (03) par groupe d'essences

No CAAF	Usines dans la région 03	Volumes attribués (m ³) par groupe d'essences					Total (m ³)
		SEPM (m ³)	Autres Résineux (m ³)	Peuplier (m ³)	Bouleau (m ³)	Feuillus durs (m ³)	
231	Gestofor inc. (St-Raymond)			2 000		16 700	18 700
237	Savard & Fils inc.		500			6 500	7 000
239	Scierie P.S.E. inc.	21 251				2 000	23 251
228	Adélard Goyette & Fils ltée		500	400		9 000	9 900
232	Charbon de Bois Feuille d'Érable inc.					6 500	6 500
234	Gestofor inc. (St-Raymond)	88 100		4 300			92 400
229	Scierie Dion & Fils inc.	4 700			3 400	23 600	31 700
396	Welsh & Fils inc.			3 000			3 000
233	Éloi Moisan inc.	8 000				8 000	16 000
236	Moisan & Morasse inc.	5 600				3 000	8 600
002	Papiers Stadacona ltée	162 500					162 500
006	ACI (Saguenay)	57 600		32 000			89 600
005	ACI (St-Hilarion)	176 000					176 000
SOUS-TOTAL		523 751	1 000	41 700	3 400	75 300	645 151
No CAAF	Usines hors région 03	SEPM (m ³)	Autres Résineux (m ³)	Peuplier (m ³)	Bouleau (m ³)	Feuillus durs (m ³)	Total (m ³)
318	Boiseries Savco inc.					8 000	8 000
255	Cie Commonwealth Plywood (Shawinigan)				1 600		1 600
240	ACI (Grand-Mère)	9 400					9 400
244	Gérard Crête (St-Roch-de-Mékinac)	5 000					5 000
245	Gérard Crête (St-Sévérin)	16 500					16 500
242	Kruger Wayagamack	8 100					8 100
226	Ind. Manufacturières Mégantic			400	100		500
191	L.P.C. (Québec – Chambord)			4 000			4 000
SOUS-TOTAL		39 000	0	4 400	1 700	8 000	53 100
TOTAL RÉGION-03		562 751	1 000	46 100	5 100	83 300	698 251

Source : Répertoire des bénéficiaires de CAAF, mise à jour du 30 septembre 2003.

b) Territoire sous Convention de gestion territoriale (CGT) et Convention d'aménagement forestier (CvAF)

La Direction régionale du secteur du territoire du MRNFP a délégué la gestion territoriale et forestière de certaines superficies à trois MRC de la région de la Capitale-Nationale. Ces conventions de gestion territoriale s'appliquent sur des territoires constitués de lots publics où aucun bénéficiaire de CAAF ne s'approvisionne. Le tableau 11 indique les MRC qui bénéficient de ce mode de gestion sur une superficie totale de 17 634 hectares. Aussi, une quatrième MRC, soit celle de Portneuf, a obtenu une convention de gestion territoriale n'incluant pas la délégation de la gestion forestière sur une superficie beaucoup plus restreinte (137 ha).

Tableau 11 Convention de gestion territoriale en vigueur ou en préparation (8 décembre 2003)/Région 03 – Capitale-Nationale

Titre	
MRC :	MRC de Charlevoix
Superficie :	4 695 ha
Durée :	Du 11 avril 2003 au 11 avril 2008
MRC :	MRC de Charlevoix-Est
Superficie :	7 639 ha
Durée :	Du 13 juillet 2000 au 13 juillet 2005
MRC :	MRC de Portneuf
Superficie :	137 ha
Durée :	Du 17 avril 2001 au 17 avril 2006
MRC :	MRC de la Côte-de-Beaupré
Superficie :	5 300 ha
Durée :	Du 21 août 2003 au 21 août 2008

Source : Direction de la planification opérationnelle, MRNFP

Il est à noter que seule la MRC de Charlevoix-Est a décidé de confier l'aménagement forestier d'une partie (7 405 hectares) du territoire sous CGT à deux autres organismes, soit la corporation de Saint-Siméon Éco-Village de Charlevoix et le groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix, en vertu de conventions d'aménagement forestier (CvAF).

Particularité

Dans la partie nord-est de la région gérée par la Direction régionale de la Capitale-Nationale (03) mais située dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02), une CGT a été accordée à la MRC Le Fjord-du-Saguenay. Cette dernière a confié la gestion forestière à la corporation de mise en valeur du territoire de Saint-Félix-d'Otis et à la coopérative Les Quatre Temps en vertu d'une CvAF. La gérance de cette CGT appartient au secteur du territoire de la région 02.

La carte 7 localise les CGT et les CvAF.

c) Autres territoires particuliers

Tel qu'il est mentionné à la section 1.2.4, le MRNFP a confié un mandat à la Sépaq pour réaliser les travaux d'aménagement forestier sur la Station forestière de Duchesnay. La Sépaq a d'abord préparé un plan d'aménagement intégré des ressources (PAIR). Chaque année, la Sépaq présente au MRNFP, pour approbation, son plan annuel d'intervention et son rapport annuel d'intervention .

La possibilité forestière toutes essences sur le territoire de la station forestière a été évaluée à 12 800 m³/an pour la période de 2002 à 2006.

La Sépaq, en réalisant les travaux sylvicoles planifiés, a récolté 27 289 m³ toutes essences de 1999 à 2003 (quatre ans). La destination des bois doit être approuvée par le Ministère. La Sépaq ne paye pas de redevances forestières, mais réinvestit les profits pour différents aménagements sur la station (travaux d'éducation de peuplement, chemins, sentiers, protection des dispositifs de recherche).

En ce qui concerne la Forêt Montmorency, l'Université Laval a produit le plan d'aménagement et de recherche sur ce territoire considéré maintenant sous convention d'aménagement forestier. La possibilité forestière de cette forêt est passée de 12 000 m³ SEPM/an à 11 300 m³ en 2000 à la suite du dernier calcul de possibilité qui a considéré une superficie plus grande en pente forte et l'ajout d'aires protégées.

L'Université Laval y prélève en moyenne 11 000 m³/an et doit faire approuver la destination des bois. L'Université ne paye pas de redevances forestières, mais elle réalise sur ce territoire les travaux nécessaires au maintien d'une forêt d'enseignement et de recherche et elle doit faire rapport de ses activités annuellement.

Finalement, mentionnons que la MRC de Portneuf projette depuis plusieurs années la création d'un parc régional dans le secteur des lacs Long et Montauban.

3.2 L'évolution de la possibilité forestière, des attributions et de la récolte

Les prochains tableaux (12 à 15) accompagnés de remarques, présentent l'évolution de la possibilité forestière, des attributions et de la récolte pour les années 1990 à 2003, pour les quatre groupes d'essences.

Tableau 12 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale (03) – SEPM

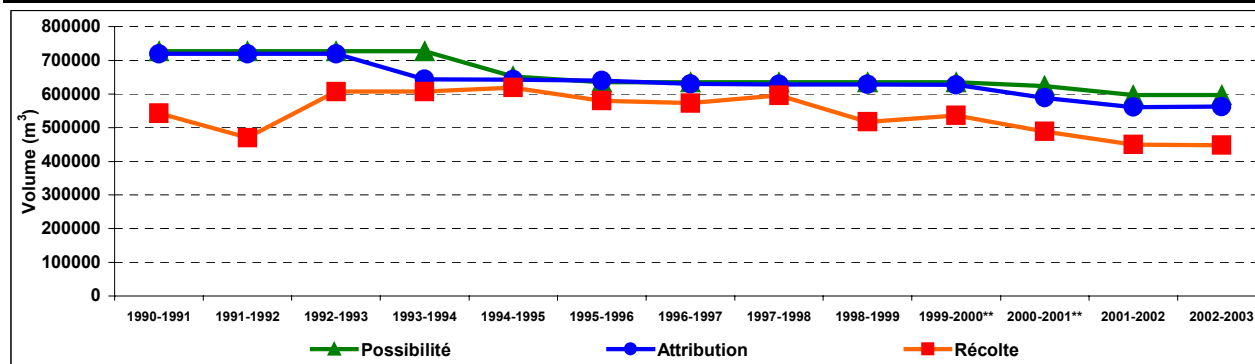
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts Rec - att **
	SEPM			
1990-1991	727 000	718 800	542 368	
1991-1992	727 000	718 800	470 204	
1992-1993	727 000	718 800	607 263	
1993-1994	727 000	643 800	607 234	
1994-1995**	652 000	642 400	618 729	
1995-1996**	634 700	639 600	580 109	
1996-1997	634 700	629 800	572 818	
1997-1998	634 700	628 100	595 945	
1998-1999	634 700	628 100	516 801	
1999-2000**	634 700	626 800	536 133	
2000-2001**	623 473	588 940	488 382	
2001-2002	596 573	560 740	449 965	
2002-2003	596 573	562 751	448 414	

* : Données au 31 mars

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de ces années a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

Capitale-Nationale (03)

SEPM



Remarque (**)

Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé. Les nouveaux calculs de possibilité ont entraîné deux baisses successives de 13 % (1994) et de 6 % (2000) de la possibilité. La récolte varie peu et représente globalement 85 % de l'attribution. Dès qu'une modification de la possibilité était connue, des ajustements à l'attribution étaient apportés afin de ne pas excéder la possibilité.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas dépassé le volume attribué. (voir section 4.5.1)

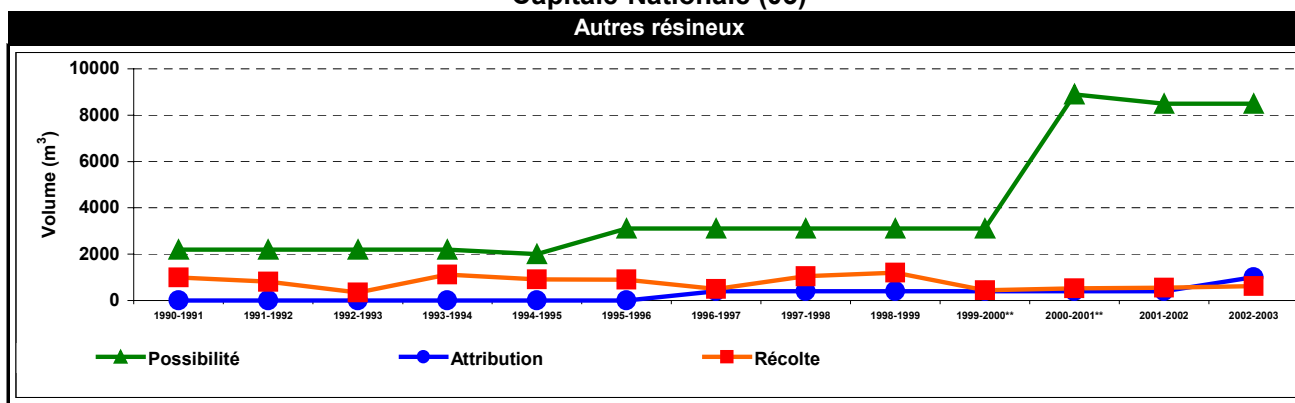
Tableau 13 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale – Autre résineux

Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écart Rec - att **
	Autres résineux			
1990-1991	2 200	0	997	997
1991-1992	2 200	0	805	805
1992-1993	2 200	0	342	342
1993-1994	2 200	0	1 114	1 114
1994-1995	2 000	0	908	908
1995-1996	3 100	0	898	898
1996-1997	3 100	400	490	90
1997-1998	3 100	400	1 034	634
1998-1999	3 100	400	1 191	791
1999-2000**	3 100	400	432	32
2000-2001**	8 897	400	516	116
2001-2002	8 497	400	541	141
2002-2003	8 497	1 000	608	

* : Données au 31 mars

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

Capitale-Nationale (03)



Remarque (**)

¹ Le dépassement de la récolte par rapport à l'attribution sans toutefois excéder la possibilité est reliée au fait que ces essences sont généralement des essences compagnes, leur distribution est souvent aléatoire et leur volume marchand brut total est plutôt faible et dispersé, de sorte que la possibilité forestière de ce groupe n'a pas nécessairement été évaluée dans certaines unités d'aménagement. Par ricoche, les attributions de ces essences ont donc été moins importantes.

Les dépassements de la récolte par rapport à l'attribution découlent de l'application de l'article 92.0.2 de la Loi sur les forêts qui permet au ministre d'autoriser la destination à une autre usine d'un volume de bois non attribué et généré en surplus lors de la réalisation des traitements sylvicoles de récolte des bois attribués aux CAAF.

L'augmentation de la possibilité à partir de 1999-2000 est due principalement au fait que l'on a tenu compte du thuya dans les calculs.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte a dépassé de 335 m³ le volume attribué.

Tableau 14 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale – Peupliers

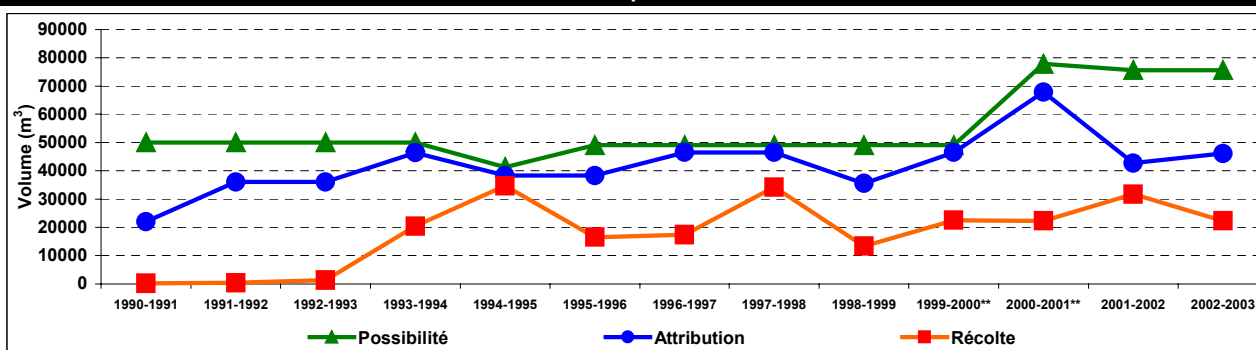
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écarts Rec - att **
	Peupliers			
1990-1991	50 000	22 000	188	
1991-1992	50 000	36 000	415	
1992-1993	50 000	36 000	1 293	
1993-1994	50 000	46 400	20 408	
1994-1995	41 300	38 300	34 668	
1995-1996	49 100	38 300	16 497	
1996-1997	49 100	46 500	17 380	
1997-1998	49 100	46 500	34 259	
1998-1999	49 100	35 500	13 337	
1999-2000**	49 100	46 500	22 514	
2000-2001**	77 792	67 900	22 328	
2001-2002	75 592	42 700	31 792	
2002-2003	75 592	46 100	22 281	

* : Données au 31 mars

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

Capitale-Nationale (03)

Peupliers



Remarque (**)

Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé. La hausse de possibilité (54 %) constatée en 2000 résulte principalement du fait que le nouveau calcul tient compte du capital forestier non récolté dans les années précédentes. Les écarts entre la récolte et les attributions dépendent en grande partie des caractéristiques (composition, localisation...) des peuplements traités et la récolte se situe généralement à 50 % de l'attribution.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas dépassé le volume attribué. (voir section 4.5.1)

Tableau 15 Évolution de la possibilité forestière, du volume attribué et des volumes récoltés (m³/année) – Capitale-Nationale – Feuillus durs

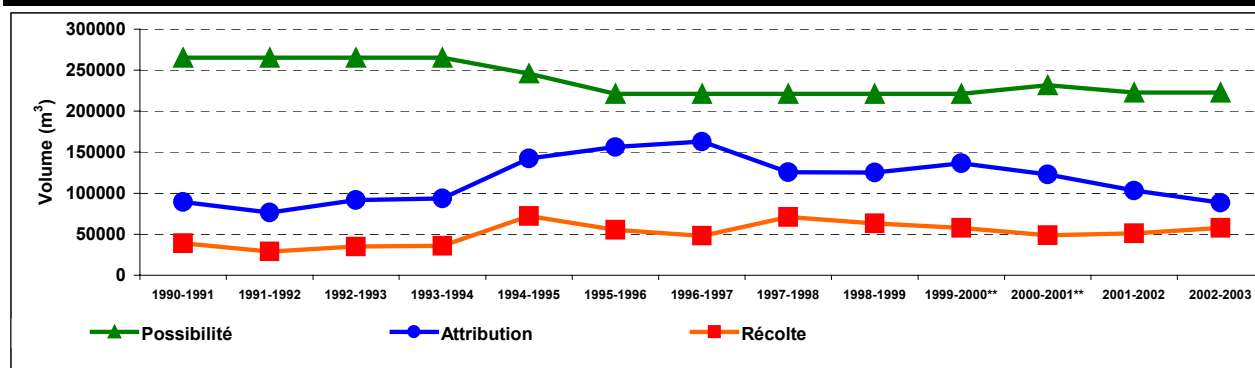
Années	Possibilité*	Attribution*	Récolte	Écart Rec - att **
	Feuillus durs			
1990-1991	265 500	89 500	39 036	
1991-1992	265 500	76 500	28 915	
1992-1993	265 500	91 500	34 816	
1993-1994	265 500	93 500	35 943	
1994-1995	245 800	142 300	72 302	
1995-1996	221 100	156 300	55 348	
1996-1997	221 100	162 900	48 185	
1997-1998	221 100	125 500	70 768	
1998-1999	221 100	125 300	63 277	
1999-2000**	221 100	136 400	57 590	
2000-2001**	231 825	123 000	48 772	
2001-2002	222 725	103 200	50 955	
2002-2003	222 725	88 400	57 597	

* : Données au 31 mars

** : Selon l'aire commune, la possibilité forestière de 1999-2000 et de 2000-2001 a été revue l'année suivante en raison du retard de la révision des PGAF.

Capitale-Nationale (03)

Feuillus durs



Remarque (**)

Aucun dépassement de l'attribution ou de la possibilité forestière n'est observé. Les fluctuations de la possibilité sont associées à l'entrée de nouvelles données. Les variations dans l'attribution reflètent la demande du marché pour ces essences. La récolte ne présente que 45 % du volume attribué ce qui s'explique principalement par l'absence d'utilisateur de pâte feuillue.

Pour l'année 2001-2002, le volume affecté par les opérations de récolte n'a pas dépassé le volume attribué. (voir section 4.5.1)

3.3 Les traitements sylvicoles réalisés

Le tableau 16 regroupe sur une base comparative les résultats des travaux sylvicoles réalisés par les bénéficiaires de CAAF pendant trois années consécutives d'une période quinquennale.

La première colonne indique les objectifs par traitement par année et la dernière montre le degré d'atteinte de l'objectif sur ces trois années.

Globalement, les traitements de récolte ont été réalisés à près de 70 %. Le ralentissement des activités de récolte occasionné par le conflit canado-américain du bois d'œuvre explique notamment cette baisse du taux de réalisation.

En ce qui concerne les activités de reboisement et d'entretien de plantation, les bénéficiaires ont pris une certaine avance dans les premières années du PGAF, avance qui sera compensée par une diminution de cette activité pour terminer la période quinquennale. À l'inverse, les bénéficiaires devront accentuer le rythme pour atteindre les objectifs en ce qui a trait aux travaux d'entretien de la régénération naturelle.

Jusqu'à tout récemment, la faisabilité de ce rattrapage était liée à la disponibilité des montants perçus en redevances forestières à la suite des opérations de récolte. Les changements apportés à la Loi vont corriger cette situation en permettant de réclamer des crédits en sus des droits de coupe à payer.

Tableau 16 Travaux sylvicoles réalisés par rapport à l'objectif défini au PGAF (ha)

TRAITEMENTS	OBJECTIF (ha)/an	RÉALISATION ANNUELLE (ha)			MOYENNE (ha)	ATTEINTE DE L'OBJECTIF
		2000	2001	2002		
CPRS et coupe mosaïque	7635	5309	4782	4873	4988	65%
Coupe de régénération	644	516	319	469	435	67%
Coupe partielle	1139	991	781	996	923	81%
Plantation et associés ¹	1540	2297	1769	1917	1994	130%
Entretien de plantation	1288	1537	1247	1719	1501	117%
Travaux à rendement naturel ²	379	292	400	159	284	75%
Entretien de régénération naturelle	425	277	161	74	171	40%
Total des travaux	13050	11219	9459	10207	10295	79%

Source : Bilan de l'application des stratégies des PGAF, mise à jour 23 février 2004

¹Plantations et associés : plantations, ÉPC dans un peuplement naturel et regarnis (rendement de plantation).

²Rendement naturel : remise en production d'une AEET*, regarnis (rendement naturel), ensemencement, drainage, préparation de terrain (régénération naturelle).

*AEET : aire d'ébranchage, d'empilement et de tronçonnage.

3.4 Les mouvements interrégionaux des bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement

À partir des tableaux 17 et 18, on constate que la récolte moyenne annuelle de bois rond de forêt publique de la région s'élève à 595 150 m³ et que 92 % (548 560 m³) de celle-ci est transformée dans les usines de la région. Le volume différentiel (46 590 m³) est utilisé majoritairement par les huit bénéficiaires de CAAF dont les usines sont situées à l'extérieur de la région (voir tableau 10).

Les usines de la région transforment annuellement en moyenne 649 210 m³ de bois en provenance des forêts publiques

La plus grande partie (548 560 m³) de ces approvisionnements, soit 84 %, est récolté dans la région, tandis que le reste (100 650 m³) provient principalement des régions de La Mauricie, du Centre-du-Québec et de la Côte-Nord.

Tableau 17 Destination des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement de la région de la Capitale-Nationale (1998-2002)

Destination par région	Volume (m ³)/Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Saguenay-Lac-St-Jean (02)	426,72	2 285,64	3 104,74	4 347,16	1 891
Capitale-Nationale (03)	549 814	593 584	551 585	519 262	528 560
Mauricie (04)	64 971	56 197	35 233	32 910	31 367
Estrie (05)	19	147		22	18
Total	615 231	652 213	589 923	556 542	561 836

Source : Division du mesurage et de la facturation, janvier 2004

Tableau 18 Provenance des volumes de bois ronds récoltés dans les forêts publiques sous aménagement et transformés par les usines de la région de la Capitale-Nationale (1998-2002)

Provenance par région	Volume transformé (m ³)/Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Capitale-Nationale (03)	549 814	593 584	551 585	519 262	528 560
Mauricie (04)	54 583	51 425	49 242	50 013	53 322
Montréal (06)	1 332	158	278	2 119	
Côte-Nord (09)	53 948	58 646,1	19 433	66 546	39 667
Chaudière-Appalaches (12)	437,36	706,17	143,76	727,03	519,46
Total	660 115	704 520	620 682	638 667	622 068

Source : Division du mesurage et de la facturation, janvier 2004

La figure 16 présente le bilan du mouvement des bois ronds récoltés et transformés dans la région. Elle montre également que la transformation des bois est supérieure à la récolte et à ce qui est conservé dans la région. La courbe du bas (bilan) présente la différence entre les volumes de bois importés et ceux qui sont exportés. Le bilan étant positif, cela démontre que la région importe davantage de bois ronds de la forêt publique en provenance d'autres régions qu'elle n'en exporte.

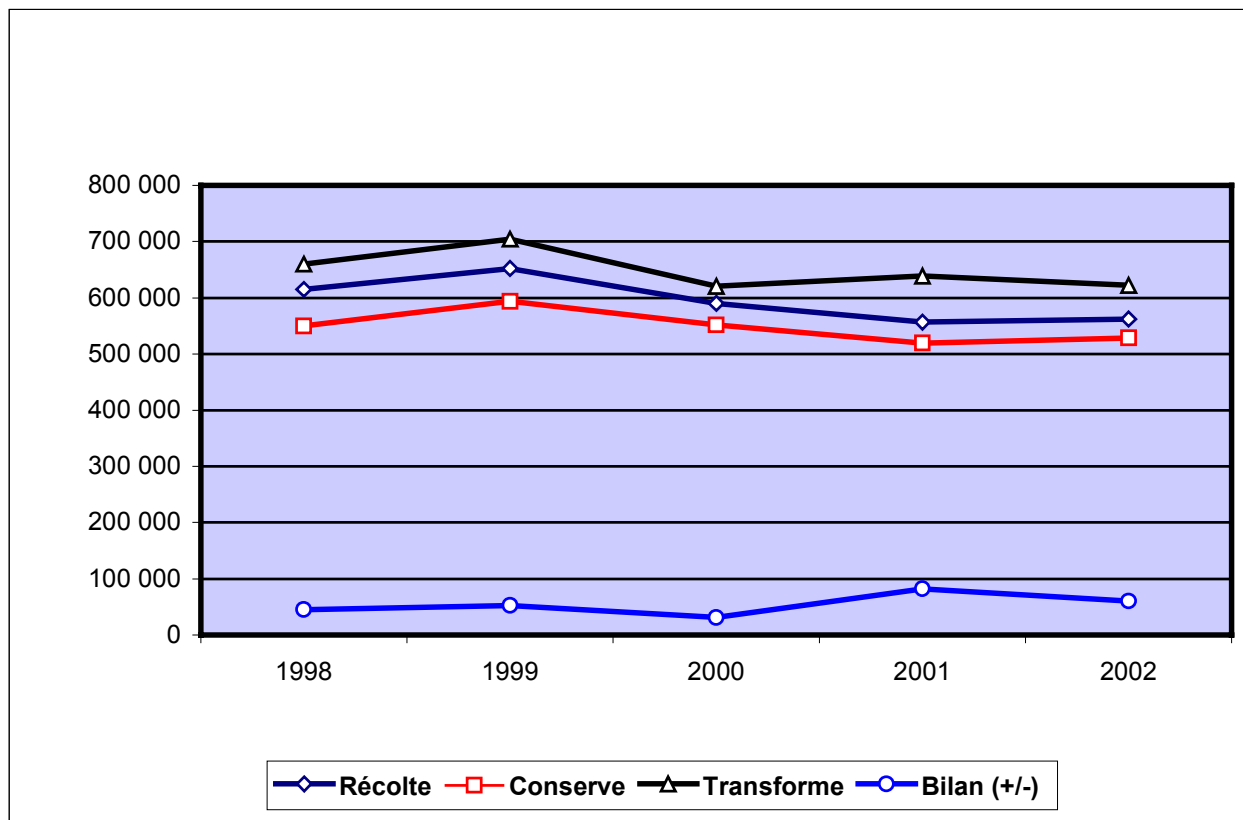


Figure 16 Région 03 – Mouvements des bois ronds récoltés sur forêts publiques

Source : Division du mesurage et de la facturation, janvier 2004

4. LE PROCESSUS DE GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES

4.1 Les grands enjeux régionaux

Atténuer les effets d'une baisse appréhendée de la possibilité forestière sur l'ensemble de l'activité économique régionale.

Constats :

- Les éléments suivants concourent à entraîner une baisse de la possibilité forestière pour les prochains PGAF :

La prise en compte d'une manière plus juste (avec la géomatique) de contraintes telles que les pentes supérieures à 40 %, les peuplements enclavés, les peuplements orphelins et les affectations;

La coupe mosaïque et les objectifs de protection et de mise en valeur (forêts mûres et surannées, paysage, caribou);

L'utilisation de courbes de rendement mises à jour intégrant les nouvelles données sur la sénescence de certaines essences (sapin, peuplier, épinette noire et pin gris);

Des rotations plus longues lors de coupes partielles dans les peuplements feuillus à la suite de l'intégration des résultats des effets réels reliés au jardinage.

- Toute baisse de la possibilité forestière risque d'entraîner une diminution de redevances forestières et conséquemment une diminution des crédits sylvicoles disponibles pour la réalisation des travaux d'aménagement forestier;
- Près des deux tiers des approvisionnements des usines de la région dépendent de la forêt publique.

Trouver un débouché pour le bois feuillu de qualité « pâte » afin de rentabiliser les travaux sylvicoles requis pour l'aménagement des peuplements feuillus dégradés.

Constats :

- Les peuplements de feuillus durs issus notamment de la coupe à diamètre limite sont souvent régénérés en essences indésirables (peu recherchées par les utilisateurs) ou de moindre qualité;
- Ces peuplements feuillus croissent en général sur des sites riches et productifs;
- Les travaux sylvicoles qui y sont pratiqués génèrent un volume important de bois de qualité « pâte »;
- Il y a peu ou pas suffisamment d'utilisateurs de feuillus de cette qualité dans la région;
- Dans certains cas, les prix offerts couvrent difficilement les frais.

Concilier les attentes de la population concernant l'utilisation polyvalente de la forêt avec les contraintes liées à l'aménagement forestier.

Constats :

- Présence d'un large bassin de population à proximité des forêts publiques de la région;
- Grandes attentes créées lors des différentes consultations publiques;
- Présence de la table de concertation sur le milieu forestier et de celle de la gestion intégrée des ressources du milieu forestier (GIR).

Viser l'attribution optimale de la possibilité forestière

Constats :

- Absence d'utilisateurs pour des volumes de qualité « pâte »;
- Complexité de la planification forestière due au volume important laissé sur le parterre de coupe;
- Baisse du volume de bois d'œuvre disponible à la suite de la dégradation de la qualité des peuplements.

Contre les difficultés liées à la relève de main-d'œuvre qualifiée

Constats :

- Difficultés à recruter des travailleurs spécialisés en travaux sylvicoles;
- Difficultés à recruter des travailleurs en usine;
- Problèmes liés à la formation de la main-d'œuvre.

4.2 Le plan général d'aménagement forestier

4.2.1 Applications des PGAF en vigueur

- La région compte six aires communes et cinq territoires publics sous divers modes de gestion incluant la Station forestière de Duchesnay et la Forêt Montmorency (Université Laval) qui nécessitent la participation du MRNFP aux plans d'aménagement forestier. Pour les aires communes 031-07 et 033-30, les PGAF ont débuté en 1999, tandis que pour les quatre autres, les PGAF sont en vigueur depuis 2000;
- Les PGAF présentés par les bénéficiaires ont été réalisés en étroite collaboration avec le MRNFP. Les échanges ont été fréquents et le travail en commun s'est avéré très concluant;
- Lors des consultations publiques sur le plan quinquennal de l'aire commune 031-07, une problématique de protection du paysage et de vieilles forêts autour du Lac-des-Neiges a été soulevée. La formation d'un comité regroupant toutes les parties a permis d'en arriver à une entente sur les secteurs d'intervention et à la création d'écosystèmes forestiers exceptionnels pour protéger les vieilles forêts. Le comité est devenu permanent et ses membres se rencontrent chaque année lors du dépôt du plan annuel d'intervention;
- Pour les trois dernières années des PGAF, soit du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2003, la récolte a porté sur 65 % de la superficie prévue en coupe totale, tandis que les coupes partielles ont été réalisées à 81 % (voir tableau 16, page 41);

Il est à noter que la réalisation des coupes totales atteint près de 100 % pour le SEPM, tandis que les productions prioritaires à dominance de feuillus intolérants (bouleau à papier, peuplier) sont plus faiblement récoltées;

- Les coupes de régénération dans les feuillus tolérants (bouleau jaune, érable à sucre) ont été réalisées à 67 % (voir tableau 16, page 41). Elles génèrent un fort pourcentage de bois à pâte pour lequel il n'existe pas d'utilisateurs;
- Le taux de réalisation des travaux visant à soutenir le rendement prévu aux plans généraux est globalement de 124 % pour les plantations, l'éclaircie précommerciale et l'entretien des plantations. Pour le regarni et l'entretien de la régénération naturelle, le taux de réalisation se situe à 62 % (voir tableau 16, page 41).

4.2.2 Réalisation des prochains PGAF

La consultation sur la délimitation des unités d'aménagement s'est traduite par une fusion d'aires communes. La région passe ainsi de six aires communes à quatre unités d'aménagement (voir carte 8).

L'ensemble des hypothèses, la prise en compte des affectations ou de nouvelles données et les stratégies d'aménagement sont discutées avec les bénéficiaires.

4.2.3 Points forts

L'excellente collaboration des représentants des bénéficiaires pour la réalisation des calculs de possibilité forestière est un élément facilitant l'opération.

La prise en compte d'une manière plus juste de contraintes telles que les pentes supérieures à 40 %, les peuplements enclavés, les peuplements orphelins et les affectations permettra de mieux identifier les superficies destinées à la production de matière ligneuse;

Un contrat spécifique d'analyse de pentes a permis d'identifier celles qui étaient réellement supérieures à 40 % et de soustraire ainsi du calcul de la possibilité les peuplements enclavés.

4.2.4 Principaux problèmes

Pour certaines unités d'aménagement (031-53 et 033-51), l'inventaire forestier est basé sur des photographies aériennes datant de 1990. Malgré les techniques visant à mettre à jour les données, il est difficile de concilier les hypothèses de calcul et les données en provenance du terrain. De ce fait, la stratégie d'aménagement proposée au PGAF devient difficile à appliquer intégralement.

4.3 Le plan annuel d'intervention

- Six aires communes et 21 bénéficiaires de CAAF;
- Attribution totale actuelle de 698 250 m³ dont 562 750 m³ en SEPM (81 %);
- Deux autres blocs de forêt publique dont la gestion est confiée et qui nécessitent chacun un permis annuel :
 - Forêt Montmorency;
 - Station forestière de Duchesnay.

4.3.1 Points forts

- Les forêts situées au centre et dans la partie est du territoire sont aménagées par un seul type de traitement sylvicole, soit la coupe de protection de la régénération et des sols (CPRS); les travaux sylvicoles qui suivent sont la plantation ou le regarni lorsque requis et l'entretien de la régénération résineuse. Compte tenu de la faible diversité de traitement, la gestion en est donc facilitée par rapport à la partie ouest du territoire;
- La partie ouest du territoire est composée de forêts feuillues, mélangées et résineuses, ce qui entraîne plus de variabilité dans les types de traitements et une plus grande intensité des inventaires d'intervention;
- Toutes les prescriptions concernant la récolte de bois sont supportées par des inventaires d'intervention;
- L'approche commune développée au niveau provincial favorise l'obtention d'une planification plus réaliste et entraîne moins de modifications au permis en cours de saison de coupe;
- Dans les deux aires communes (31-02 et 31-04) regroupant plusieurs bénéficiaires de CAAF, l'intégration de deux grands processus de gestion forestière, soit la planification et les opérations, s'avérait très difficile. L'arrivée, depuis quelques années, d'une entreprise mandatée par les bénéficiaires de CAAF pour la planification et les suivis, a facilité l'intégration des opérations et amélioré les échanges avec le MRNFP;

- Au cours des dernières années, le MRNFP a accordé à un bénéficiaire de CAAF, à la suite de sa demande, un permis annuel de récolte de 8 000 m³ pour l'expérimentation du téléphérage. Ainsi, des bois en territoire accidenté ont fait l'objet de récolte en vertu d'un décret et les travaux concernés ont été soumis à un contrôle environnemental adapté.

4.3.2 Principaux problèmes et mesures correctrices

- La difficulté d'entente entre les bénéficiaires de CAAF a conduit à l'émission de permis partiels et à de fréquentes modifications en cours de saison. Par ailleurs, l'exigence d'inventaire d'intervention et de dépôt de plan conforme et complet a permis une amélioration facilitant la gestion du MRNFP;
- Les travaux de coupe de régénération pour certaines productions prioritaires (peuplier, bouleau à papier, feuillus intolérants) accusent un retard par rapport aux stratégies des PGAF; le volume des bois feuillus de qualité « pâte » qui s'en dégagerait ne trouve pas d'utilisateurs. La venue des scieurs de « billons » a permis d'atténuer légèrement le problème de manque de preneur de ces bois feuillus de moindre qualité;
- De façon à minimiser l'impact visuel des coupes réalisées par téléphérage, celles-ci sont planifiées dans les sites offrant un potentiel de paysage de moindre intérêt.

4.4 Le rapport annuel d'intervention

- Les bénéficiaires de CAAF n'ont pas toujours déposé leur rapport selon l'échéancier prévu; des rappels ont permis d'obtenir les documents dans les semaines suivantes;
- Le MRNFP accuse un retard dans l'analyse des RAIF compte tenu de la variabilité des analyses requises, du nombre de bénéficiaires de CAAF et des types de traitements à considérer;
- Il a été difficile d'obtenir les pièces justificatives relativement aux crédits sylvicoles préalablement autorisés.

4.5 Le suivi et le contrôle des interventions

4.5.1 Suivi et contrôle des interventions de l'année courante

- Les bénéficiaires de CAAF effectuent depuis 2001 les inventaires pour établir le volume des bois laissés après les opérations de récolte (glanures). Le MRNFP, quant à lui, s'occupe de l'accompagnement et de la vérification en parallèle selon les balises (objectifs communs) fixées par Forêt Québec pour assurer un suivi adéquat des interventions;
- Les volumes de glanures mesurées pour l'année 2001-2002 s'élèvent à 82 091 m³ (voir tableau 19). Ces glanures sont réparties selon les proportions suivantes : 55 % de bois feuillus durs de qualité « pâte » et de peupliers pour lesquels il n'y a pas d'attribution et 45 % en bois résineux SEPM qui auraient dû faire partie de la récolte en raison des attributions;
- Tel que le stipule l'article 86.1 de la Loi sur les forêts, les glanures qui auraient dû être récoltées selon les autorisations et attributions, serviront à réduire les prochains permis, le cas échéant. Ainsi, l'émission des permis 2004-2005 tiendra compte des réductions à apporter à la suite des dépassements occasionnés par les glanures des trois dernières années de récolte; les analyses prochaines établiront les volumes concernés;
- Le niveau de glanures mesurées en 2001-2002 pour les bois SEPM est réparti à 78 % dans les parterres de coupe et à 22 % dans les aires d'ébranchage et de tronçonnage. L'application de la Loi révisée et de la réglementation qui en découle permettra de facturer les volumes non récoltés excédentaires à un seuil donné et de réduire les volumes autorisés sur les futurs permis. Ceci devrait conduire à une meilleure utilisation de la possibilité et assurer le respect des attributions et des autorisations de récolte. Depuis la mesure des glanures 2001-2002, le MRNFP a sensibilisé les bénéficiaires de CAAF à apporter des correctifs à leur mode d'opération de manière à réduire au minimum le niveau des glanures des essences attribuées.

**Tableau 19 Volumes affectés par les opérations de récolte (m³)
Exercice 2001-2002**

Groupements d'essences ¹	Volume mesuré A	Glanures ² B	VAOR A + B = C	Possibilité forestière	Attributions D	Écart D- C
SEPM	449 965	37 182	487 147	596 573	560 740	73 593
Autres résineux	541	194	735	8 497	400	(335)
Peupliers	31 792	5 113	36 905	75 592	42 700	5 795
Feuillus durs	50 955	39 602	90 557	222 725	103 200	12 643
Total	533 253	82 091	615 344	903 387	707 040	91 696

¹SEPM : sapin, épinette, pin, mélèze

Autres résineux : thuya, pruche, pin blanc, pin rouge.

Feuillus durs : bouleau, érable et autres feuillus durs (chêne, hêtre, etc.)

²Date de mise à jour – 22 janvier 2004.

Sources : MRNFP – Direction de la gestion des stocks forestiers

MRNFP – Direction générale des services régionaux.

- Si l'on ajoute le volume des glanures (82 091 m³) apparaissant au tableau 19 à la récolte de 533 253 m³ déjà mentionnée à la section 3.2, on constate que le volume total affecté par les opérations de récolte ne représente que 68 % de la possibilité et 87 % de l'attribution, lesquelles s'élevaient respectivement à 903 387 m³ et 707 040 m³ en 2001-2002.

Le même exercice effectué pour le groupe SEPM seulement donne 82 % de la possibilité et 87 % des attributions;

- L'écart entre la récolte et la possibilité s'explique par la réalisation partielle des travaux commerciaux prévus à la stratégie des PGAF (voir tableau 16).

4.5.1.1 Mesurage des bois récoltés et facturation des droits

- De 1998-1999 à 2002-2003, les bénéficiaires de CAAF ont récolté dans les forêts publiques en moyenne 595 150 m³/an, toutes essences, et payé des redevances de l'ordre de 7,13 M\$/an. Le groupe SEPM compte pour 85 % du volume récolté et mesuré et pour 92 % des redevances perçues. L'autre groupe important est celui des feuillus durs avec 11 % du volume mesuré et 6 % des redevances;
- Les figures 17 et 18 qui suivent présentent les résultats pour chaque année de cette même période. Les diminutions observables dans les récoltes et droits sont principalement en lien avec la baisse des attributions dans le groupe SEPM à la suite du nouveau calcul de possibilité en 2000;
- La présence de six aires communes et de 21 bénéficiaires de CAAF entraîne une quantité notable d'actes de vérification du mesurage des bois;
- 40 % des volumes des bois récoltés sont mesurés en forêt, ce qui entraîne un effort de vérification supérieur à la moyenne provinciale.

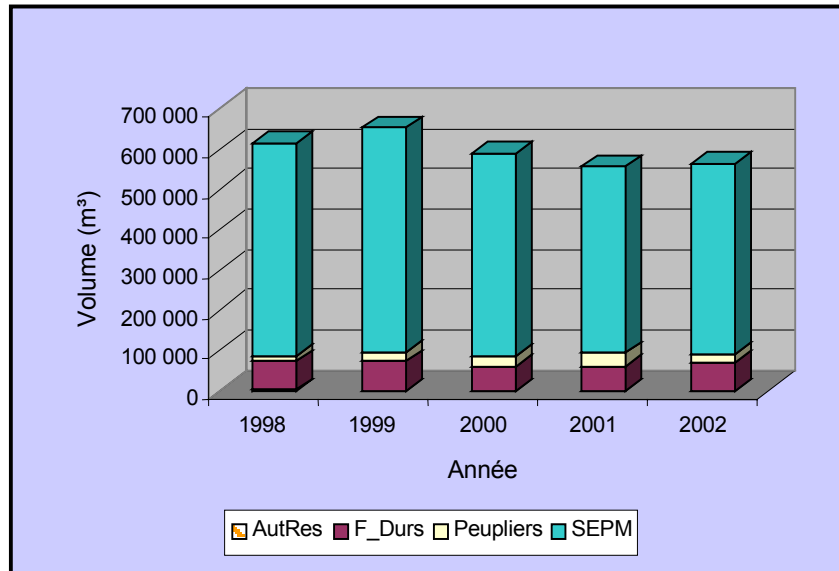


Figure 17 Volume récolté (m³), région de la Capitale-Nationale (03)

Source : Division du mesurage et de la facturation (janvier 2004)

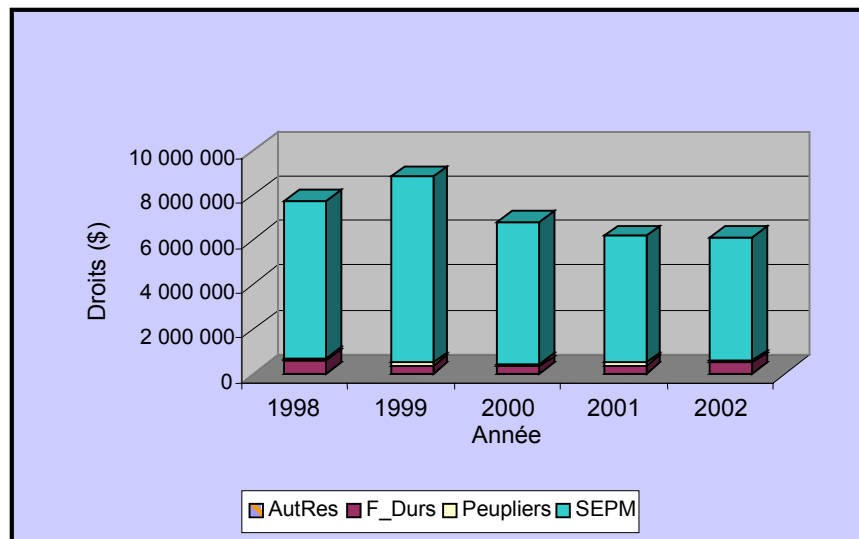


Figure 18 Droits de coupe (\$), région de la Capitale-Nationale (03)

Source : Division du mesurage et de la facturation (janvier 2004)

4.5.1.2 Traitements sylvicoles

Le MRNFP a effectué le suivi des travaux sylvicoles réalisés par les bénéficiaires de CAAF et qui sont admissibles en crédits avec un niveau d'intensité supérieur (72 %) (voir tableau 20). Cette situation s'explique par le fait que pour respecter les minimums de vérifications exigés par la statistique, et ce, dans au moins une situation de chaque type de traitement, soit par production prioritaire, par bénéficiaire et par aire commune, le niveau dépasse les minimums demandés.

On doit noter que les unités d'échantillonnage à vérifier sont relativement de petites dimensions et que la gamme de travaux réalisés est très vaste en proportion des superficies globales réalisées. À titre d'exemple, les travaux de coupes partielles représentent quelque 1 200 ha répartis dans six aires communes. La combinaison aire commune, type de traitement et production prioritaire entraîne un nombre élevé de vérifications.

Le niveau de conformité des travaux réalisés par les bénéficiaires de CAAF par rapport aux exigences du MRNFP est considéré bon (87 %), et ce, en raison du niveau de vérification élevé.

Tableau 20 Suivi et contrôle des traitements sylvicoles admissibles en paiement des droits réalisés en 2002-2003

Regroupement de traitements	Superficies reçues (ha)	Validées par la méthode oculaire (ha)	Vérifiées par la méthode relecture (ha)	Vérifiées par la méthode parallèle (ha)	Vérifiées conforme (ha)	Taux de vérification (%)	Taux de conformité (%)
Reboisement et regarni	128	0	63	0	63	49%	100%
EPC et dégagement	2 355	0	1 149	297	1 414	61%	98%
Coupes partielles	1 248	0	1 248	0	927	100%	74%
Préparation de terrain	149	0	28	0	23	19%	83%
Total	3 880	0	2 488	297	2 427	72%	87%

Source : MRNFP, mars 2004
Données extraites du système SOCI.

4.5.1.3 Suivi du Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI)

- Le territoire ayant une topographie relativement accidentée et un réseau hydrographique très ramifié, le MRNFP exerce un contrôle plus intensif des opérations afin d'assurer un respect des normes visant la protection du milieu aquatique;
- Annuellement, des rencontres du MRNFP avec les bénéficiaires de CAAF et leurs intervenants permettent de présenter les bilans à la suite des constats effectués, et ce, en vue d'une amélioration continue;
- L'utilisation de machines multifonctionnelles pour la coupe des bois s'avère difficile en raison des pentes de moyenne à forte et du fait que cet équipement est mal adapté aux forêts mixtes. Les billes feuillues sont en effet souvent plus larges que les résineuses.

Un contrôle plus significatif doit s'exercer afin de s'assurer que la protection des sites et de la régénération soient acceptables;

- Un suivi spécifique effectué dans le dossier du téléphérage.

4.5.2 Suivi et contrôle des interventions des années antérieures

Les suivis à effectuer par les bénéficiaires de CAAF découlant des exigences du Manuel montrent un retard dans certaines aires communes ou pour certains traitements, notamment pour la CPRS (voir tableau 21). Les suivis réalisés en 2003-2004 ont permis d'entreprendre le rattrapage et les discussions en cours avec les bénéficiaires de CAAF indiquent que les rattrapages résiduels seront réalisés en 2004-2005.

Tableau 21 Suivi des traitements sylvicoles des années antérieures

Traitements réalisés	Groupe de production prioritaire	Année de réalisation du traitement	Année du suivi	Résultats en date du 31 mars 2004			
				Superficies (ha) à suivre	Superficies (ha) suivies par le bénéficiaire	Taux (%) de réalisation des suivis inscrits au MAF	Taux (%) d'acceptation des superficies suivies par le bénéficiaire ¹
CPRS 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	3 936	2 768	70%	100%
CPRS 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	3 950	375	9%	100%
CPRS 5 ans	PEUPLIER	1995-1996	2001-2002	67	67	100%	100%
CPRS 5ans	PEUPLIER	1996-1997	2002-2003	148	148	100%	100%
Plantation 10 ans	SEPM	1990-1991	2001-2002	969	250	26%	100%
Plantation 10 ans	SEPM	1991-1992	2002-2003	552	0	0%	0%
TOTAL				9 622	3 608	38%	100%

¹ Correspond aux superficies suivies par le bénéficiaire et qui respectent les normes des rendements escomptés par les traitements sylvicoles inscrits au Manuel d'aménagement forestier.

Source : MRNFP, mars 2004

Données extraites du système SOCI et mises à jour le 20 avril 2004.

4.5.3 Irrégularités et infractions

- Lors des différents suivis effectués en forêt par le personnel du MRNFP, les cas d'infraction sont rapportés;
- Le nombre de dossiers d'accusation (148) a été particulièrement élevé en 1997 et 1998; cette situation montre que les bénéficiaires de CAAF ont tardé à se conformer aux nouvelles dispositions du RNI à la suite de l'application en 1996 d'une réglementation révisée (voir figures 19 et 20);
- Des vérifications sont effectuées en période d'entaillage dans les érablières sous permis; il y a, entre autres, un contrôle de l'usage prohibé des produits antiparasitaires (dont la paraformaldéhyde). Lorsque des irrégularités sont constatées, un dossier d'infraction est monté.

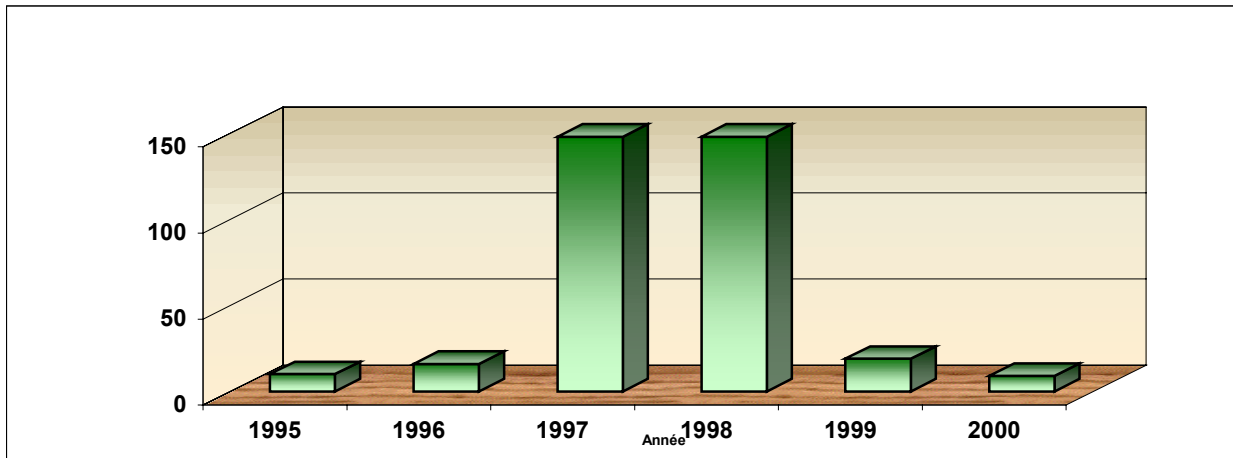


Figure 19 Chefs d'accusation (1995 à 2000)

Source : Direction de l'assistance technique (février 2004)

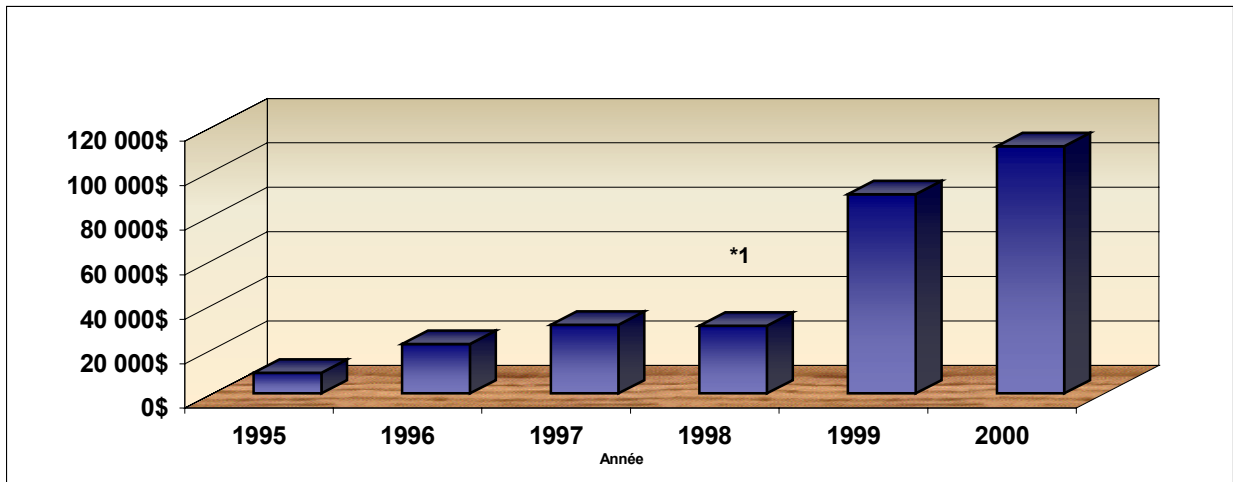


Figure 20 Amendes (1995 à 2000)

Source : Direction de l'assistance technique (février 2004)

* 1 Résultats partiels pour les amendes étant donné les délais pour obtenir un procès ou un jugement.

4.5.4 Points forts

La forêt étant relativement accessible à la population, les bénéficiaires de CAAF sont davantage sensibles à la nécessité d'effectuer des opérations conformes.

4.5.5 Principaux problèmes et mesures correctives

Malgré le faible volume récolté, le nombre élevé de bénéficiaires et d'aires communes rendent le travail plus complexe. À partir de 2006, le redécoupage des UAF permettra une amélioration à cet égard.

5. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

5.1 Le rôle de la forêt privée

Plus de 6 500 propriétaires forestiers se partagent 4 794 km² de territoire forestier productif accessible, ce qui représente 31 % du territoire pour l'ensemble de la région.

Près de 800 000 m³ de bois sont récoltés en moyenne à chaque année dans les forêts privées, ce qui contribue à fournir le tiers du bois consommé par les usines de la région de la Capitale-Nationale.

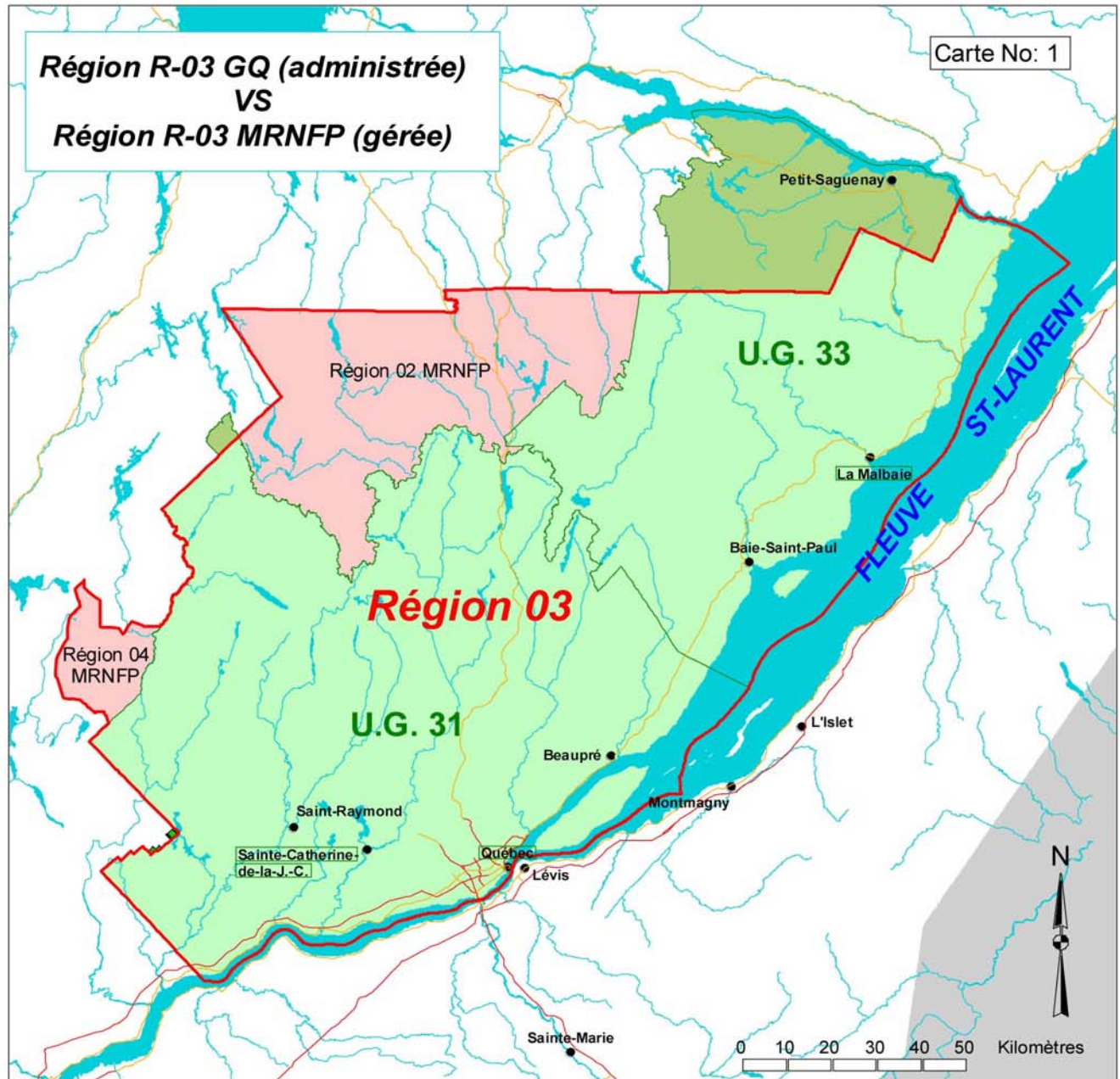
La région est couverte par une agence de mise en valeur des forêts privées qui dispose de cinq agents de livraison et d'un budget annuel de près de 2,0 M\$ pour desservir les 1 800 propriétaires de boisés enregistrés comme producteurs forestiers. Le plan de protection et de mise en valeur de l'agence a été déposé au printemps 2001.

Par ailleurs, on retrouve un syndicat de propriétaires forestiers et trois groupements forestiers sur le territoire de la région.

Enfin, le Séminaire de Québec possède à lui seul plus des deux tiers du territoire détenu par les propriétaires des grandes forêts privées de la région.

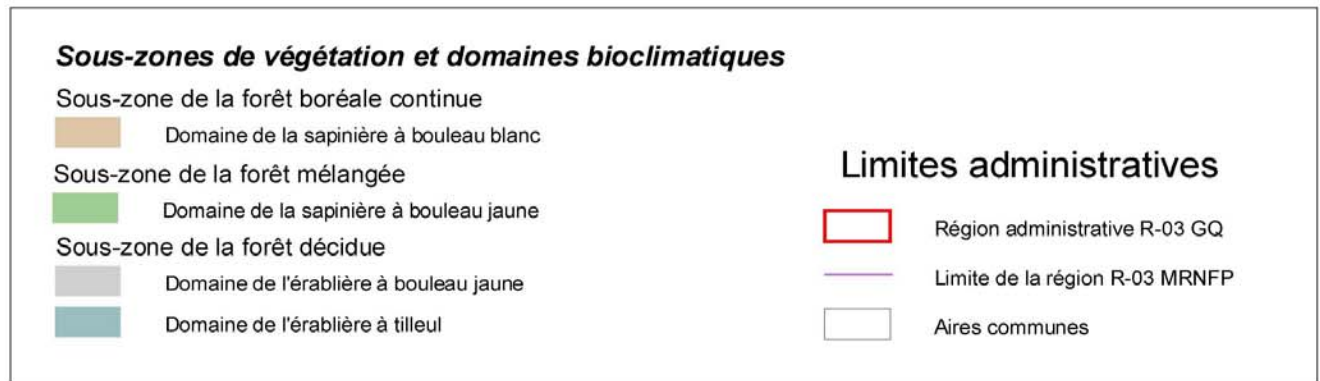
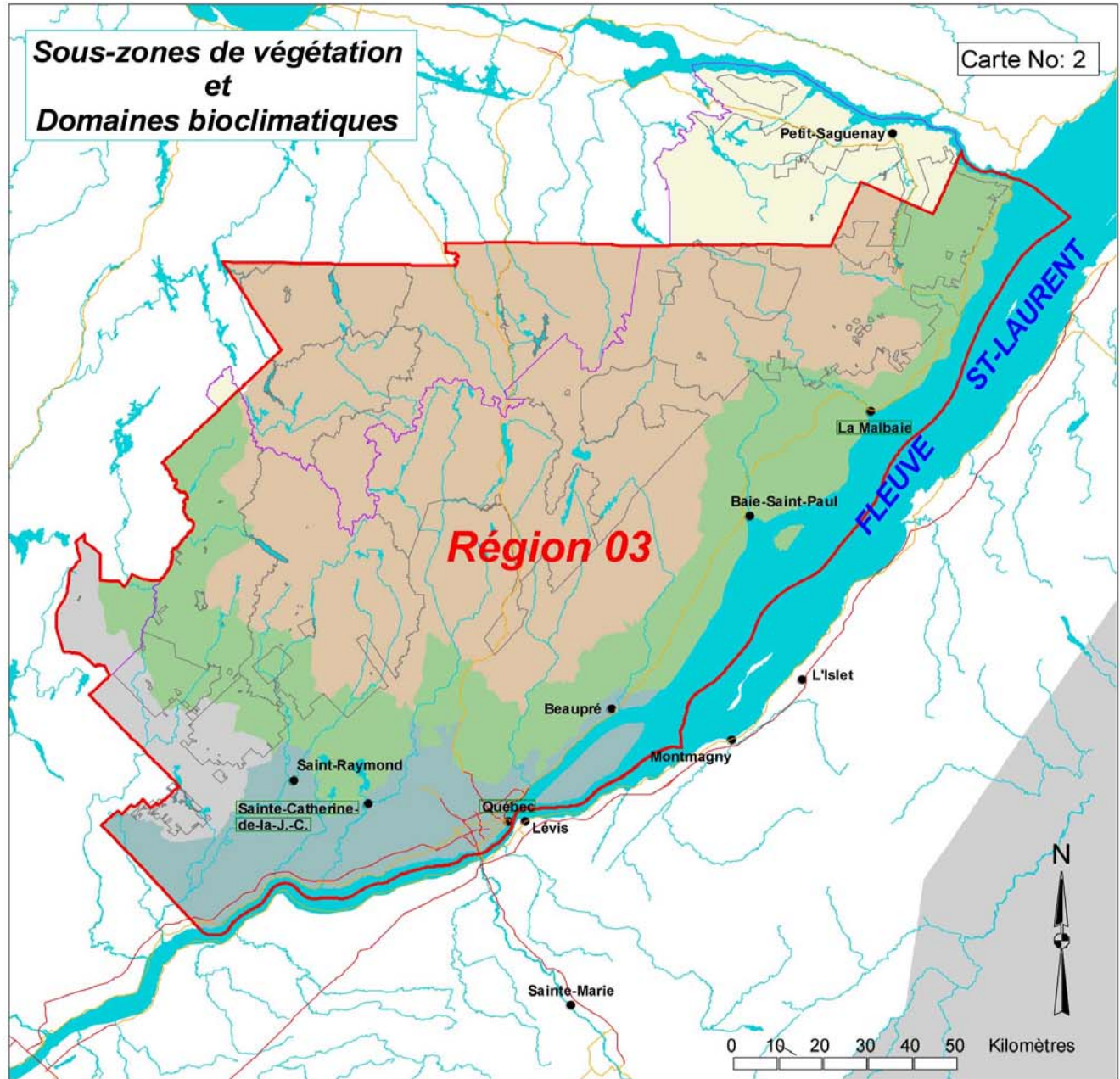
6. ANNEXES

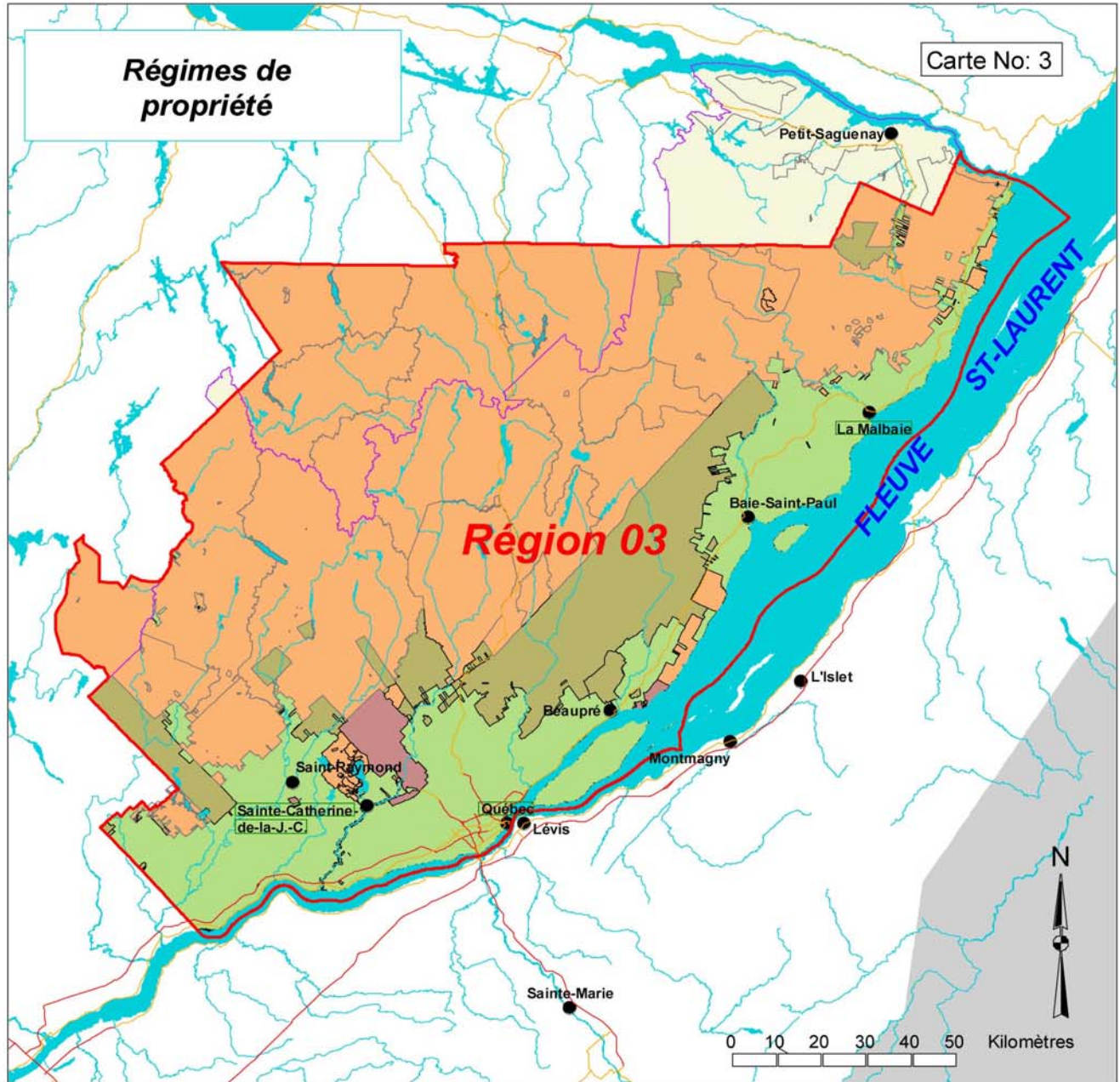
6.1 CARTES

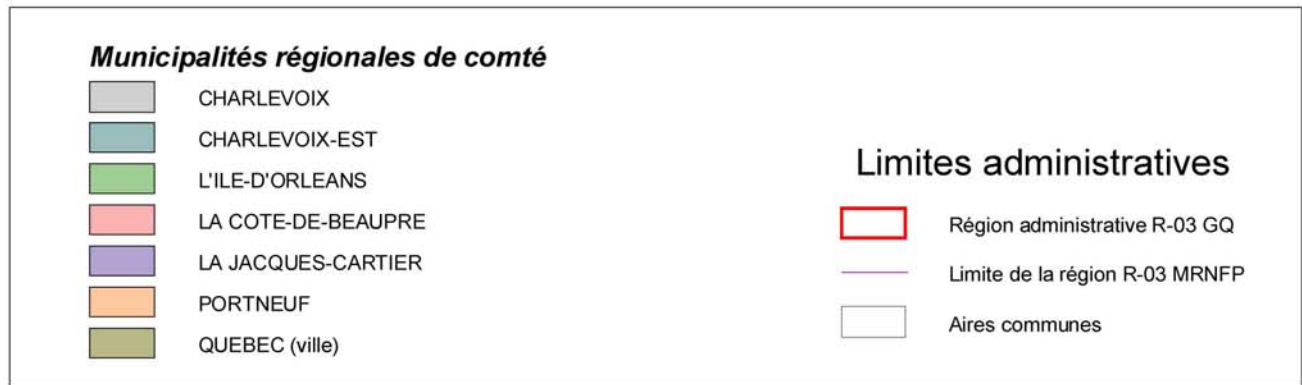
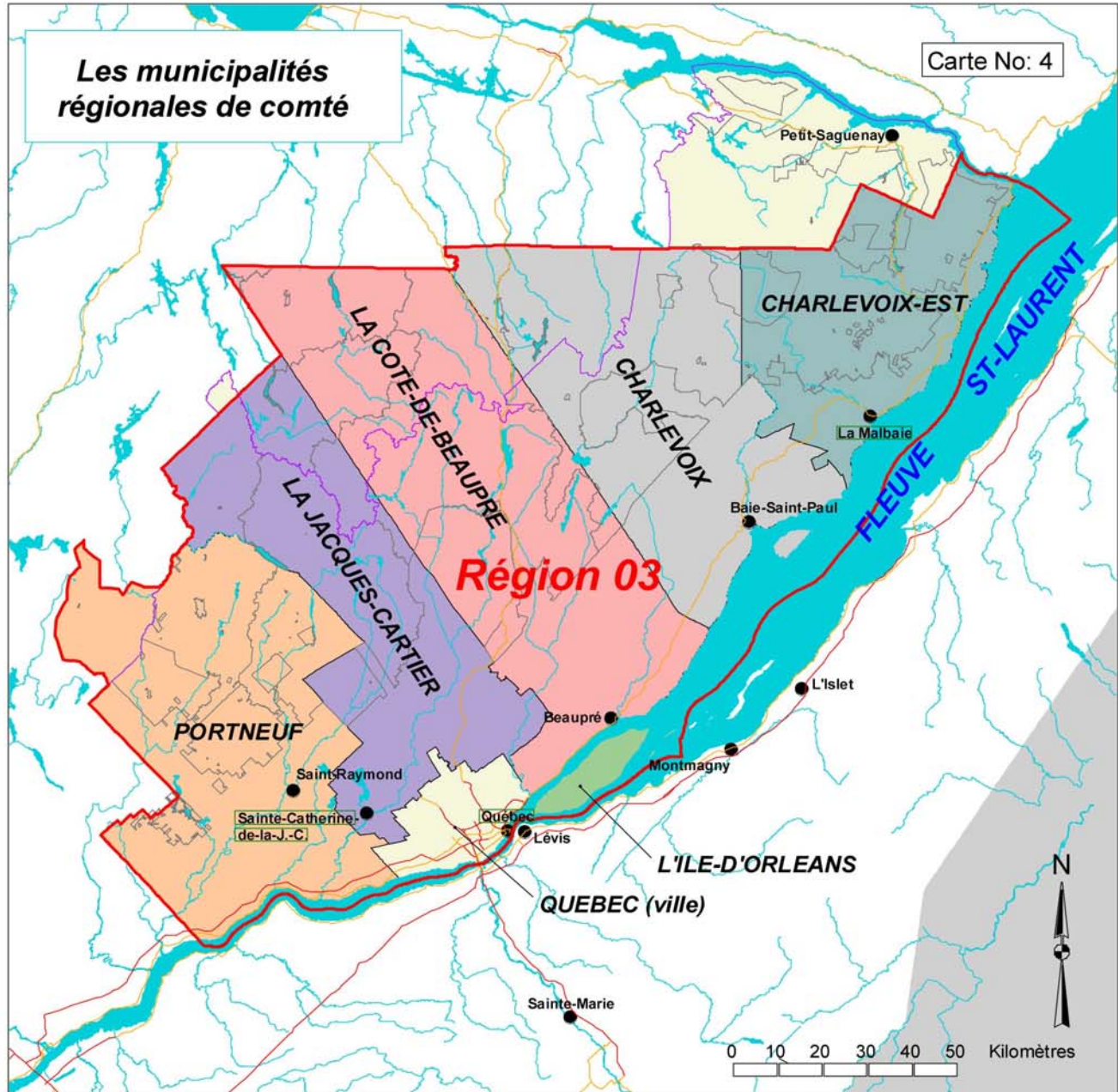


Secteurs gérés par la région R-03 MRNFP

- Dans la R03 GQ, géré par la R03 MRNFP
- Hors la R03 GQ, géré par la R03 MRNFP
- Entente de gestion, géré par R03 MRNFP dans R04 GQ et MRNFP
- Dans la R03 GQ, non géré par la R03 MRNFP
- Région administrative R-03 GQ
- Limite des unités de gestion (R-03 MRNFP)

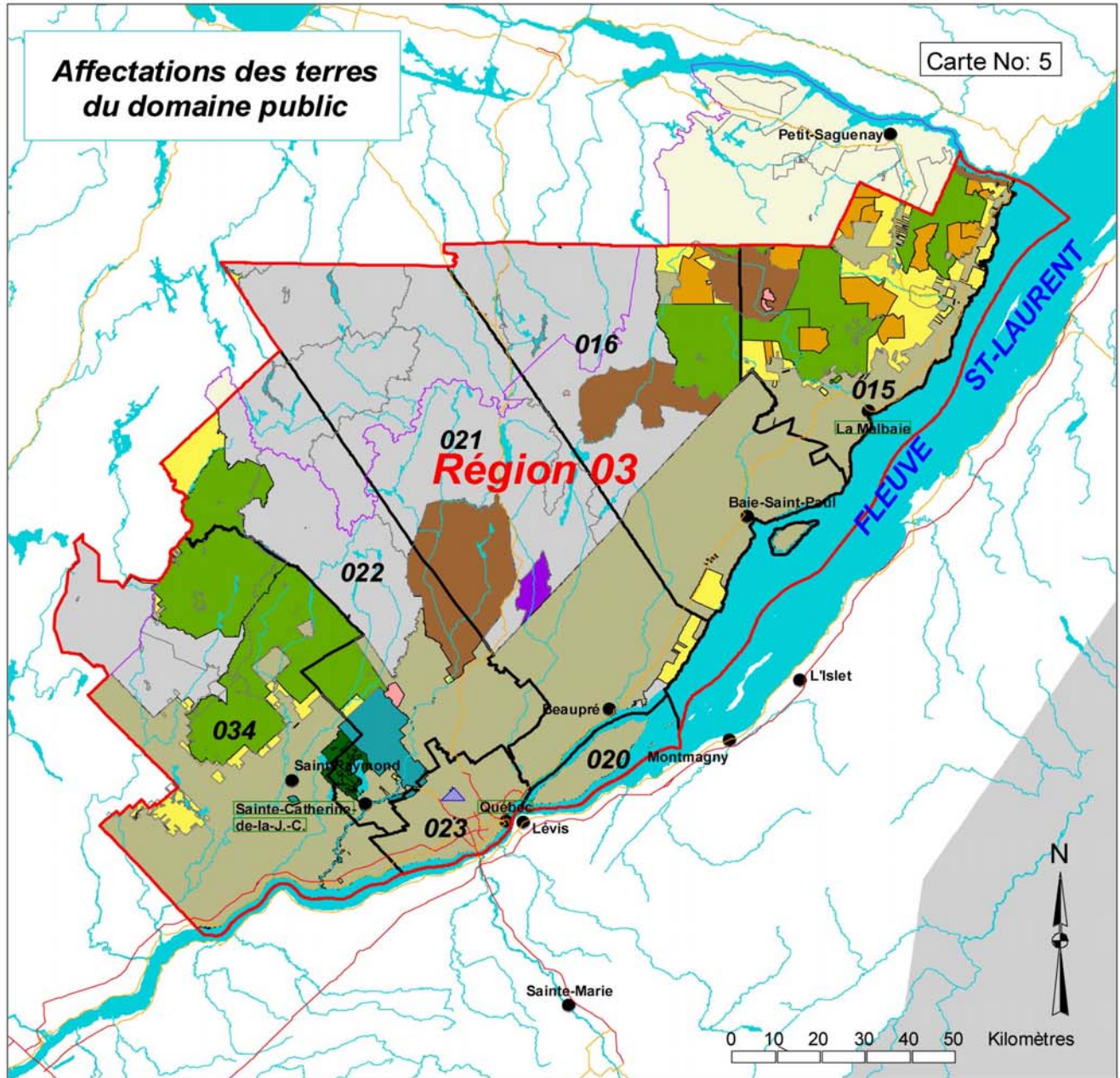






Affectations des terres du domaine public

Carte No: 5



Territoires à statut particulier

- Forêt privée
- Parc
- Pourvoires à droits exclusifs
- Zecs
- Réserves fauniques
- Réserve autochtone (Wendake)

Autres territoires

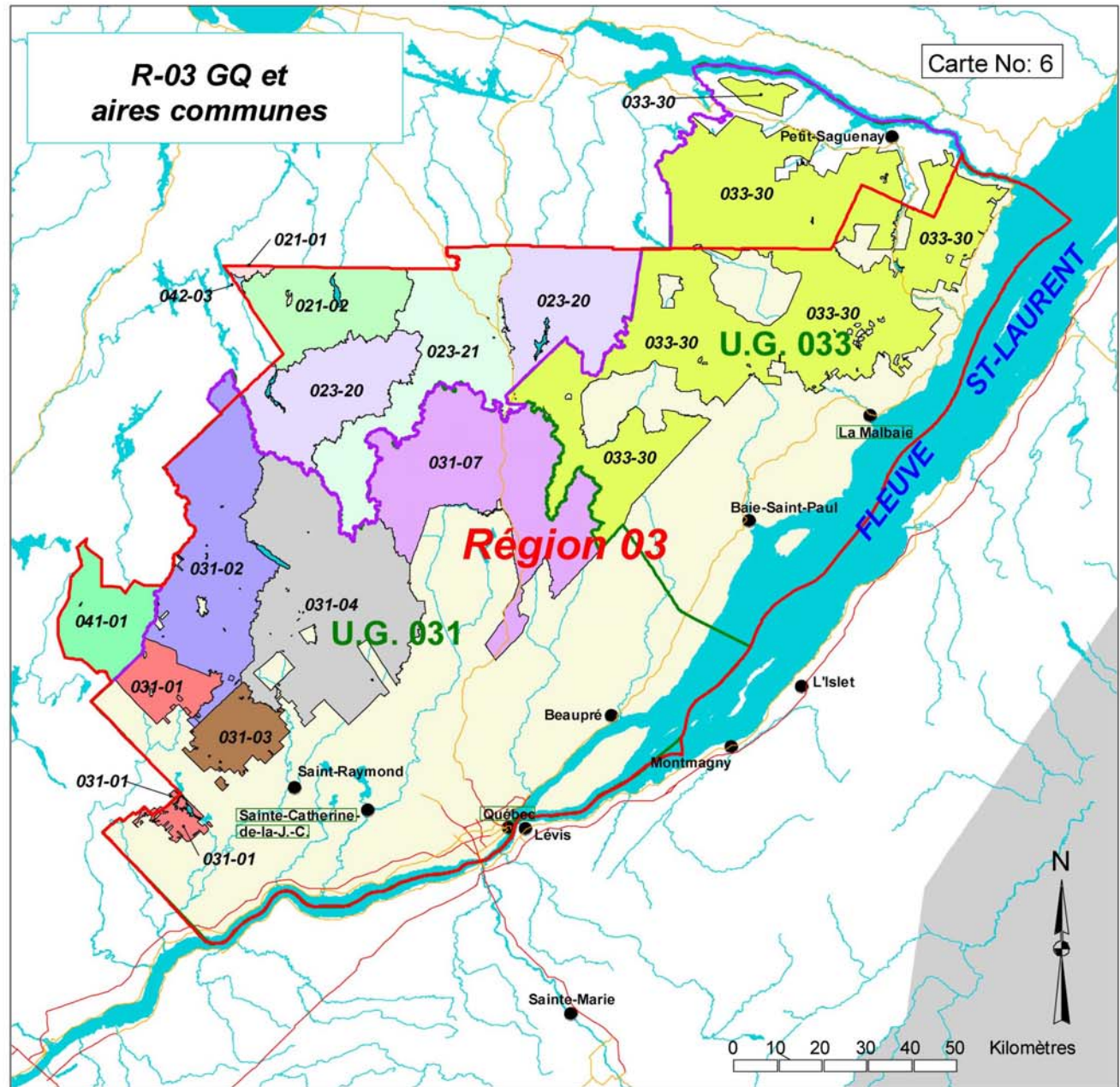
- Base militaire de Valcartier
- Forêt Montmorency (U.L.)
- Réserves écologiques
- Station forestière de Duchesnay
- Territoire public

Municipalités régionales de comté

- 015 CHARLEVOIX-EST
- 016 CHARLEVOIX
- 020 L'ILE-D'ORLEANS
- 021 LA COTE-DE-BEAUPRE
- 022 LA JACQUES-CARTIER
- 023 QUEBEC (ville)
- 034 PORTNEUF

Limites administratives

- Région administrative R-03 GQ
- Limite de la région R-03 MRNFP
- Aires communes



R-03 GQ et aires communes

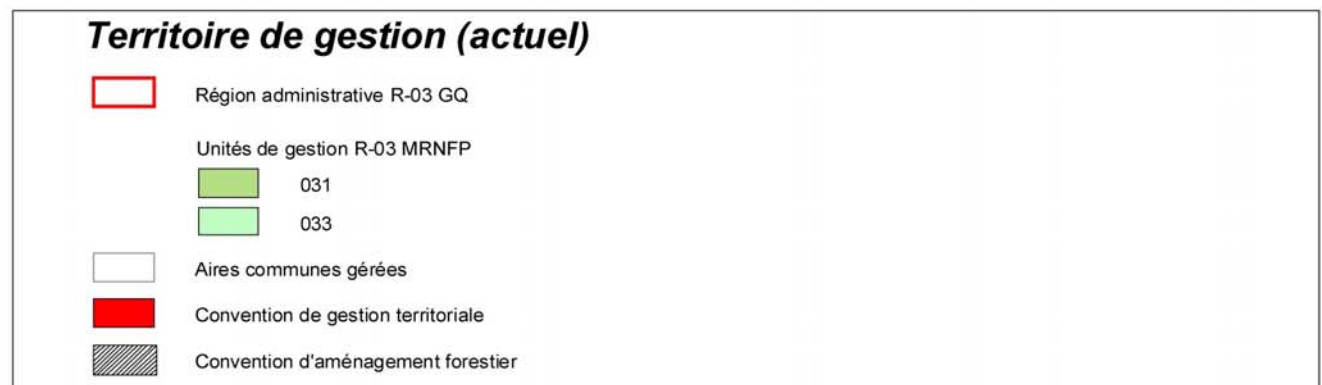
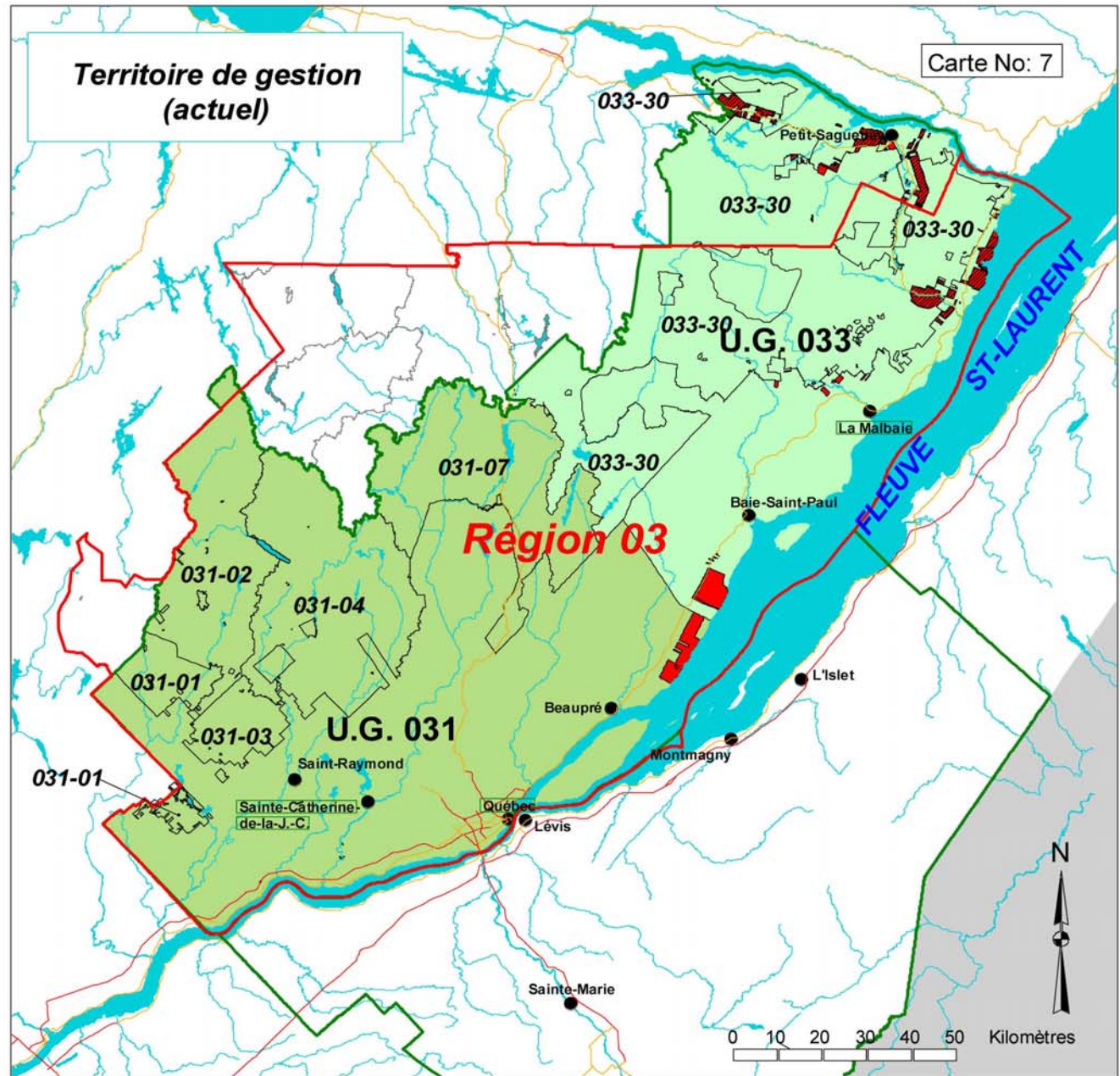
- Région administrative R-03 GQ
- Limite de la région R-03 MRNFP
- Unités de gestion R-03 MRNFP

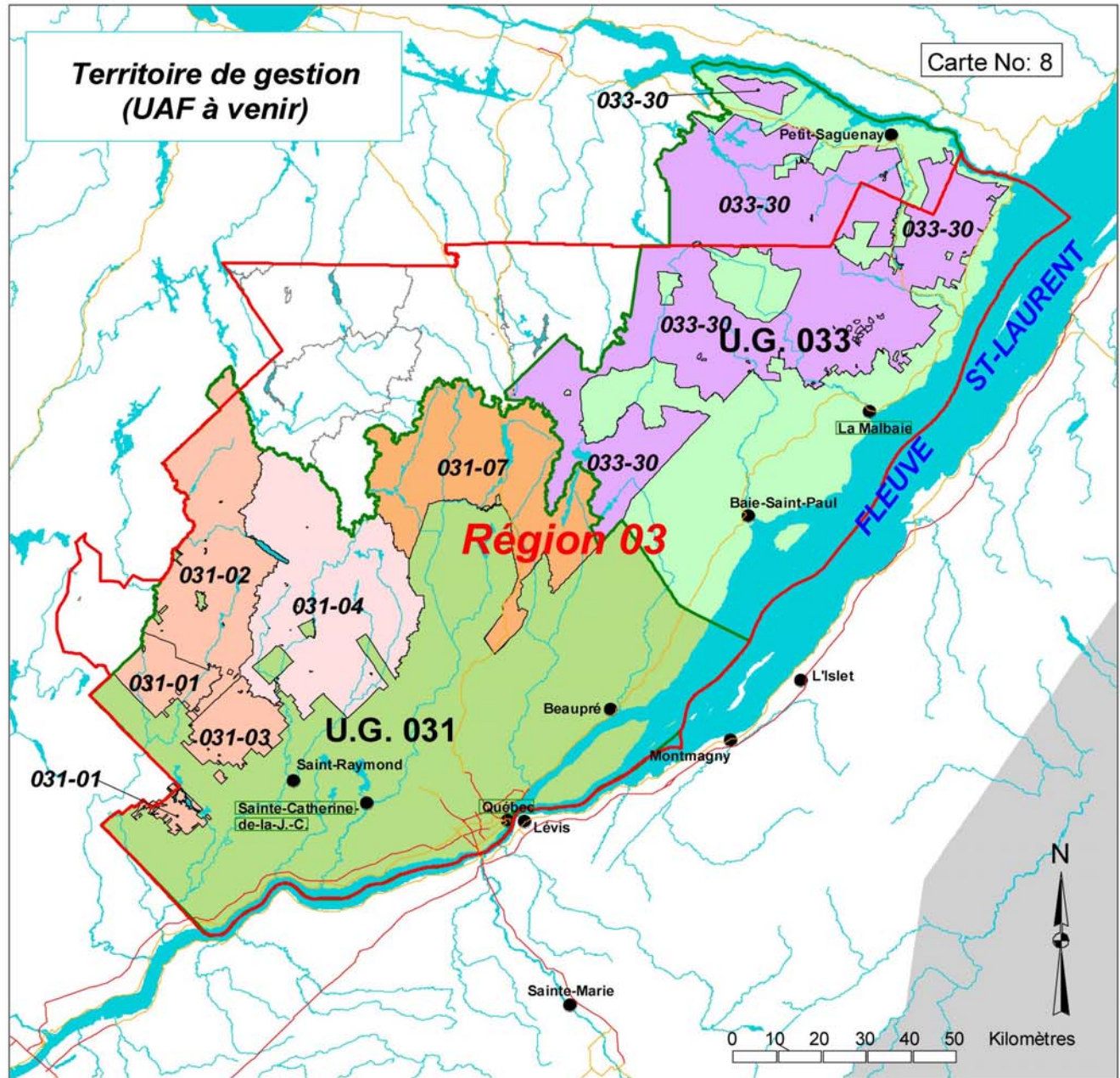
Aires communes
incluses dans la
R-03 MRNFP

- 031-01
- 031-02
- 031-03
- 031-04
- 031-07
- 033-30

Aires communes
exclues de la
R-03 MRNFP

- 021-01
- 021-02
- 023-20
- 023-21
- 041-01
- 042-03





Territoire de gestion (UAF à venir)

- Région administrative R-03 GQ
- Unités de gestion R-03 MRNFP
 - 031
 - 033
- Aires communes gérées

Unités d'aménagement forestier (à venir)

- 031-51
- 031-52
- 031-53
- 033-51